

Vivre à Saint-Quay



Le nouveau Conseil municipal de Saint Quay-Perros

Journal communal d'information et de liaison
N° 137 · Juillet 2014

Sommaire

- Le mot du Maire	P1
- Le mot de l'opposition	P2
- Urbanisme / Environnement.....	P3
- La vie du relais paroissial.....	P4
- Nouveaux rythmes scolaires en septembre 2014 ...	P5-6
- La vie des écoles	P6-8
- La bibliothèque.....	P9-11
- Bon à savoir	P12-13
- Informations municipales	P14-22
- Pages couleurs.....	P23-26
- Informations municipales	P27-32
- La gazette	P33
- LA VIE DES ASSOCIATIONS.....	P34-44

Bourse aux vêtements
Gym loisirs
La méthode pilate
Club informatique kénanaïse
Scots bonnet
Quay des chants
Ensemble Choral Awel
Dreger
Danses Bretonnes
Trankilik
Amicale laïque kénanaïse

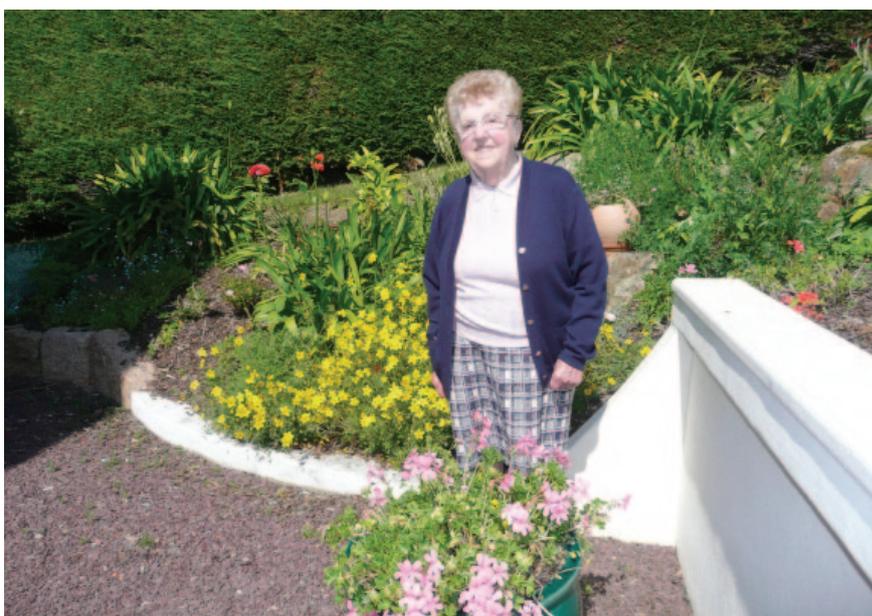
La section école
La section Théâtre
La section carnaval
Section art floral
Section danse
FNACA : cérémonie du 19
mars 2014
Athlétique club kénanaïse
Atelier Marie Curie
Amicale des retraités
Informations diverses

Agenda 2014

- **13 juillet** : Vide grenier du Stade Kénanaïse au terrain des sports
- **19 juillet** : Pardon de Saint Quay, à 18h
- **19 juillet** : Fest Noz et Feu d'artifice, à partir de 20h, au terrain des sports, organisés par Animations kénanaïses
- **26 juillet** : Concert organisé par la chorale « Quay des Chants » de Saint Quay-Perros, à 20h30 à l'église.
- **03 août au 17 août** : Exposition d'arts kénanaïse, à la salle d'animation communale Yves GUEGAN
- **06 septembre** : Forum des associations, de 14h à 17h30, à la salle d'animation communale Yves GUEGAN
- **21 septembre** : Marche « KEN'ADOT » Départ à 14h – salle d'animation communale Yves GUEGAN

Visite à la Doyenne de la commune

Le Maire accompagné de Marie-Paule LE GOFF, sont venus souhaiter un bon anniversaire à Anna TASS, notre doyenne qui, ce jour, s'activait dans le jardin.



LE FORUM des ASSOCIATIONS

se tiendra le samedi 6 septembre de 14h à 17h30 à la salle Yves GUEGAN.

Merci aux associations qui envisagent d'y participer de se faire connaître en mairie dès début juillet. Une réunion est programmée pour tous les participants le mardi 2 septembre à 18h30 à la mairie.

Le mot du Maire

Une Nouvelle équipe pour gérer notre commune ! Une Nouvelle équipe, pour une nouvelle aventure...

Fin d'année 2013, j'ai pris la décision de continuer à m'impliquer dans la vie communale et de participer à l'élaboration du projet de la nouvelle mandature, entouré d'une nouvelle équipe formée de conseillers municipaux sortants et de représentants actifs de la vie associative et scolaire de notre commune.

Le 23 mars 2014, les Kénanais, ont fait le choix de me confier pour la seconde fois la gestion de notre commune. Je les remercie de la confiance qu'ils m'ont accordée ainsi qu'à l'ensemble de l'équipe du nouveau Conseil Municipal.

Vous avez élu 13 des 15 candidats de la liste « Rassembler, Agir et Vivre Ensemble »: Pierrick ROUSSELOT Marie-Paule LE GOFF, Yves DAVOULT, Josiane REGUER, Gérard DAUVERGNE, Sylvie BART, Roland GELGON, Pômme BROGGY, Jean-Jacques RIVIER, Nicole DUPONT, Jean-François ORVEN, Christine PHILIPPE, Hervé LE GROSSEC. Yves LE DAMANY et Karine ROULLEAU représentent la liste « Nouvelle Dynamique ». Notre nouveau conseil municipal est donc aujourd'hui constitué de 7 femmes et de 8 hommes ; 15 concitoyens motivés avec de l'expérience, des compétences affirmées et beaucoup de disponibilité. Tous ont la volonté de poursuivre l'action mise en œuvre lors du dernier mandat, avec je l'espère, le même état d'esprit de convivialité et de participation constructive au service de notre commune.

Depuis le 23 mars, nous avons œuvré pour que la commune de Saint Quay-Perros joue pleinement son rôle et prenne toute sa place dans notre Trégor : Roland GELGON a été élu au poste de Président du Syndicat d'eau du Trégor, Yves DAVOULT, Trésorier du Syndicat intercommunal de l'école de musique du Trégor, Christine PHILIPPE, Secrétaire du C.I.D.S. (Centre intercommunal de découverte sportive gérant les activités des mercredis et vacances scolaires), Sylvie BART, 3^e Vice-Présidente du Syndicat intercommunal d'entraide du canton de Perros Guirec.

Quant à moi, depuis le 30 avril, je suis Vice-Président de Lannion Trégor Communauté en charge « du sport et des grands équipements ».

Le Conseil Municipal du 26 juin a été l'occasion pour les conseillers municipaux de présenter et d'expliquer leurs rôles dans les différents syndicats ou associations au sein desquelles ils vont représenter et défendre les intérêts de notre commune.

Pendant la campagne électorale, nous nous sommes engagés sur de nombreux dossiers à traiter et actions à entreprendre au plus vite.

Un 1^{er} groupe de travail a été formé et a débuté ses travaux sur le projet de salle de conseil municipal et de salles multi-activités modulables et utilisables par tous.

L'organisation des nouveaux rythmes scolaires : Après une première réflexion sur les horaires, élaborés en collaboration



avec les parents et les institutrices puis validés par le conseil municipal, nous avons fait le choix, à l'époque, de reprendre ce dossier après les élections.

Aujourd'hui, un groupe de travail est constitué et dès le mois de mai, nous avons créé un poste de référent qui a été confié à Melle Stéphanie LE REST. Sa mission consiste à finaliser ce dossier dans les temps programmés par les différentes administrations concernées afin de prétendre à toutes les aides possibles : Projet Educatif Territorial (PEDT), plannings d'activités et des intervenants ont ainsi pris forme.

Ce projet a été présenté le 12 juin dans sa globalité aux parents d'élèves, aux institutrices et aux ATSEM. Le travail effectué a été approuvé par les nombreuses personnes venues assister à cette réunion.

Crec'h Killé et Ker Noël : Une réunion doit être programmée prochainement avec les services du Conseil général et les techniciens de Lannion Trégor Communauté pour réfléchir aux aménagements que nous souhaitons mener. Les riverains seront bien entendu conviés à nos réflexions.

Le budget : Voté le 25 avril, ce budget se veut sécuritaire. Nous avons des projets pour notre commune mais nous savons aussi que l'argent se raréfie : Pour cette année 2014, l'Etat a baissé notre Dotation Globale de Fonctionnement de 9 000 €. Je crains que cette tendance se poursuive dans les années à venir. Nous serons donc très vigilants et nous mettrons tout en œuvre pour continuer à maîtriser les finances communales.

Pendant notre campagne électorale, nous nous sommes engagés à ne pas augmenter les taux d'imposition communale. Nous continuerons à gérer notre commune en toute transparence et en ayant recours à l'emprunt uniquement si cela est indispensable pour financer des projets structurants.

Au mois de septembre, avec l'aide de mes adjoints, j'organiserai une réunion pour vous présenter notre travail du premier semestre de cette nouvelle mandature, écouter vos remarques et vos suggestions, répondre à vos questions.

Il me reste à vous donner rendez-vous pour les prochaines animations de notre commune : le Fest-Noz de juillet, l'exposition d'art Kénanaise du mois d'août, le Forum des associations, la Ken'Adot de septembre...

Je conclurai en remerciant une nouvelle fois les Kénanaises et Kénanais pour la confiance qu'ils m'ont renouvelée le 23 mars et j'espère qu'avec l'ensemble du conseil municipal, je serai, nous serons, à la hauteur de leurs attentes.

Bonnes vacances à toutes et à tous.

Votre Maire,
Pierrick ROUSSELOT

opposants oui, mais constructifs !

La campagne des « Municipales » est maintenant achevée depuis plus de trois mois et le nouveau conseil s'est mis en place. Les élus, ainsi que l'ensemble des candidats de la liste «Nouvelle Dynamique à Saint Quay Perros » remercient tous les Kénaïses et Kénaïses qui les ont soutenus et leur ont fait confiance et souhaitent bonne route à ce conseil municipal dirigé par Pierrick Rousselot. Cette campagne s'est déroulée dans un esprit de respect mutuel de part et d'autre.

Lors de la mandature précédente, nous avons été des opposants constructifs et avons souvent émis des propositions dans l'intérêt de notre commune. Aussi, nous souhaitons participer pleinement à cette mandature, ainsi que disposer d'une présence significative de membres extérieurs issus de notre liste dans les diverses commissions communales.

Les nouvelles règles de scrutin appliquées lors de cette dernière campagne électorale fragilisent à nos yeux la représentativité des minorités ; le risque à court et moyen terme est de voir disparaître les minorités faute de représentants et ainsi mettre en péril l'existence des communes sous leur forme actuelle.

Notre opposition, il est vrai limitée à deux élus, mais deux élus déterminés, a pour principal objectif de servir au mieux les intérêts de la commune en participant activement aux commissions et en veillant tout particulièrement aux engagements pris lors de cette campagne électorale. Nous pensons avoir des compétences à faire valoir et voulons les mettre au service de la commune.

Nous faisons le constat au début de cette mandature d'un besoin crucial de sang neuf (jeunes couples avec enfants) dans la commune pour le maintien, voire le développement, de notre école, qui subit une régression des effectifs, année après année. L'immobilisme en urbanisme malgré un PLU (Plan Local d'Urbanisme) voté en 2010 qui devait favoriser et stabiliser les effectifs de notre commune, a pour conséquence une régression et un vieillissement de la population, passant de plus de 1450 habitants à moins de 1320 habitants lors du dernier recensement. Notre politique en terme d'urba-

nisme doit aussi favoriser l'accueil de jeunes couples à revenus modestes.

La majorité s'est principalement engagée lors de la dernière campagne, sur :

la réalisation de salles multi activités modulables et utilisables par tous (activités périscolaires, associations, réceptions...),

la création d'un lotissement communal pour la venue de nouveaux habitants et inverser la courbe démographique,

la poursuite de l'aménagement et la sécurisation de la RD 788 (Ker Noël et Crec'h Kilé)

la finalisation de l'organisation des rythmes scolaires, l'aménagement possible d'une traversée à bicyclette de part en part de notre commune pour la rendre plus attractive.

Il est trop tôt pour se faire une idée du planning de réalisation de l'ensemble de ces projets, mais rien n'indique, à ce jour, une volonté forte de les voir se réaliser à court terme. Espérons que les ambitions seront à la hauteur des objectifs annoncés. Nous serons vigilants.

Concernant la gestion des rythmes scolaires, nous regrettons d'une part que la création d'un poste n'ait pas fait l'objet d'un appel à candidature public par respect des règles en la demeure et d'autre part que les membres de la commission scolaire n'aient pas participé à cette sélection.

N'hésitez pas nous contacter :

Yves Le Damany, tél : 06 46 72 33 17
@mail : yves.ledamany@sfr.fr

Karine Roulleau, tél : 06 30 11 66 04
@mail : karine.roulleau@orange.fr

I – Gestion des déchets verts

Les beaux jours ont déjà commencé et les travaux de jardin ne manquent pas : tonte, taille des arbustes, des haies, élagages éventuels. Ces travaux méritent donc un petit rappel concernant la destruction de ces déchets.

La circulaire du 18 novembre 2011 et le Règlement sanitaire départemental en son article 84, rappellent l'interdiction du brûlage des ordures ménagères à l'air libre auxquelles les déchets verts sont assimilés, sur l'ensemble du territoire national.

« Les déchets verts, éléments issus de la tonte des pelouses, de la taille de haies et arbustes, d'élagages, de débroussaillage et autres produits similaires constituent des déchets quel qu'en soit le mode d'élimination ou de valorisation. »

D'autre part, l'annexe II de l'article R.541-8 du Code de l'environnement précise que les déchets biodégradables de jardins et de parcs relèvent de la catégorie des déchets municipaux, entendus comme déchets ménagers et assimilés.

Cette interdiction concerne les particuliers et les professionnels (entreprise du paysage, agents d'entretien des espaces verts, élagueurs,...) s'applique en permanence et sur l'ensemble du territoire de la commune.

La raison de cette mise au point est la pollution importante issue de la combustion de déchets végétaux.

Ces déchets végétaux seront amenés en déchetterie. La circulaire rappelle les bonnes pratiques à développer qui sont le compostage, le broyage et le paillage.

II – Les bruits de voisinage

Qui n'a pas été dérangé par un concert de tondeuses à un moment où le calme est de rigueur ?

Nous voici confrontés, après le brûlage des déchets verts, aux bruits de voisinage. Le bruit est la nuisance de la vie quotidienne la plus mal supportée. Les principales sources de litiges, les bruits de comportement : en immeuble la « sono » du voisin, les bruits de talons, les perceuses, en pavillons les tondeuses et autres engins, les aboiements des chiens.

Bien des personnes pensent encore que seul le tapage nocturne est répréhensible et qu'il est possible de faire du bruit jusqu'à 22 heures. Il n'en est rien : on n'a pas le droit de troubler la tranquillité d'autrui, quelle que soit l'heure du jour ou de la nuit.

Avant 1995, seul le tapage nocturne (de 22 heures à 7 heures du matin) constituait une infraction pénale.

Les bruits de voisinage sont réglementés par le Code de la santé publique. La jurisprudence en matière de droit civil ne fait référence qu'à la notion de « troubles anormaux de voisinage ».

Le code de la santé publique distingue trois catégories de bruit de voisinage :

- les bruits liés au comportement d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité (article R.1334-31),
- les bruits provenant des activités (professionnelles, sportives, culturelles – art. 1334-32 à R. 1334-45),
- les bruits provenant des chantiers (article R.1334-36) .

En outre l'arrêté préfectoral en date du 27 février 1990 précise en son article 4 que :

« Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8h 30 à 12h 00 et de 13h 30 à 19h 30
- les samedis de 9h 00 à 12h 00 et de 15h 00 à 19h 00
- les dimanches et jours fériés de 10h 00 à 12h 00 »

III – Rappel en matière d'élagage

Lors des dernières tempêtes, un nombre important de foyers se sont retrouvés privés d'électricité ou de téléphone : en cause la chute d'arbres ou de branches sur les lignes électriques ou téléphoniques.

Les distances de plantation, définies par le code civil, de 50 centimètres (pour des haies ou arbustes ne dépassant pas 2 mètres de haut) et de 2 mètres (pour les arbres de plus de 2 mètres) représentent l'espace qui doit exister entre le milieu du tronc et la limite séparative des propriétés.

Même lorsque ces distances légales de plantation sont respectées, il arrive, au fil du temps, que des branches ou des racines empiètent chez le voisin, qui peut-être le terrain d'un particulier ou bien le domaine public, en occurrence les voies communales, ou privé de la commune.

Vous devez élaguer les branches lorsqu'elles dépassent la limite séparative et avancent sur le terrain contigu.

Concernant les voies communales, la loi impose au maire de contrôler l'exécution de ces obligations et en cas de sécurité des biens et des usagers, si les propriétaires sont négligents, de faire procéder d'office aux travaux nécessaires, après une mise en demeure des contrevenants, à leurs frais.

Gérard DAUVERGNE
Adjoint à L'Urbanisme

Voici l'été et, avec lui, un temps de repos pour les vacanciers et de travail pour ceux qui font « la saison » dans notre région si attrayante. Parmi les très nombreuses possibilités de loisirs offerts en juillet et août, la paroisse de Perros-Guirec propose, en plus des célébrations régulières, les traditionnels pardons dans les différents relais, notamment ceux de Saint-Quay-Perros et de La Clarté, quelques conférences et la nuit des églises...

Pardon de Saint-Quay : le samedi 19 juillet à 18h

Traditionnellement, notre pardon de St-Quay avait lieu le troisième dimanche de juillet. Constatant depuis quelques années une certaine érosion de l'assistance à cette manifestation, érosion due à diverses raisons, éloignement ou désintérêt de la population locale, notamment des jeunes, vis-à-vis des religions, vieillissement des personnes, beaucoup de sollicitations par ailleurs..., l'équipe d'animation paroissiale (EAP) a décidé de déplacer la date du pardon au samedi soir 19 juillet.

Le pardon commencera à 18h et sera suivi de la procession et du pot de l'amitié traditionnels. Nous espérons que ce moment sera plus favorable. Ce qui fait l'essence d'un pardon est que les participants, se reconnaissant imparfaits fils ou fille de Dieu, notre Père à tous, se reconnaissent donc aussi imparfaits frères ou sœurs tout en ayant l'assurance d'être aimés de Dieu. Ainsi, ils peuvent humblement admettre leurs imperfections et erreurs qui naissent inévitablement dans la vie de tous les jours au sein de la famille, entre voisins, au travail... et se pardonner ou tout au moins atténuer dans leur cœur leur degré de discorde et améliorer leurs relations. Voilà pourquoi il est dommage qu'il n'y ait pas plus de monde à ces temps de pardons.

Un sacrement quelque peu méconnu : le sacrement des malades et des souffrants

Le mercredi 26 février 2014, le pape François a consacré son audience générale au sacrement des malades et des souffrants, sacrement méconnu parce que tombé en désuétude. Sans doute fait-il peur car il est lié à la souffrance et autrefois on l'appelait à tort « extrême onction » ou « sacrement des mourants ». En fait, c'est un sacrement destiné aux personnes gravement malades, un sacrement qui, selon le pape, « permet de toucher du doigt la compassion de Dieu pour l'homme ». Pour l'expliquer, il fait appel à la parabole du Bon Samaritain.

Que se passe-t-il dans cette histoire racontée par Jésus (Lc 10, 30-35) ? Un homme prend soin de la victime d'une agression, il apaise ses plaies avec de l'huile et du vin, puis le confie à un hôtelier pour qu'il prolonge ces gestes aussi longtemps que nécessaire. Et qui est l'hôtelier ? demande le Saint-Père. « L'hôtelier, c'est l'Église, c'est la communauté, c'est nous, à qui le Seigneur confie chaque jour ceux qui sont affligés, dans leur corps ou dans leur esprit, pour que nous déversions sur eux, aussi longtemps que nécessaire, sa miséricorde. »

Si le sacrement des malades date des débuts de l'Église, c'est parce que Jésus a transmis à ses disciples sa prédilection pour les malades et les souffrants, souligne le pape. Et ce sacrement « prolonge et étend, en son Nom, selon son Cœur, le soulagement et la paix ». Ce qui, précise-t-il, n'implique « ni la quête

obsessionnelle du miracle ni la prétention systématique de guérir. Ce qui est rassurant, c'est la proximité de Jésus envers ceux qui sont malades ou âgés ».

A l'occasion du pardon de Notre Dame de La Clarté, le mercredi 13 août, à 15h en la chapelle de La Clarté, aura lieu une célébration au cours de laquelle les personnes qui le désirent pourront recevoir ce sacrement des malades. Des précisions à ce sujet seront communiquées en temps utile.

Dates ou événements à retenir

- > **Messes à Saint-Quay-Perros** : le premier samedi du mois à 18h30 (horaire d'été).
- > **Pardon de Saint-Quay** : le samedi 19 juillet à 18h.
- > **Accueil des nouveaux arrivants** sur la paroisse de Perros-Guirec à l'église St-Jacques de Perros le dimanche 14 septembre à 10h30.
- > **Autres pardons de la paroisse** :
 - **Pardon de saint Samson** à Trévou le dimanche 13 juillet à 10h30
 - **Pardon de sainte-Anne** à Trélévern le jeudi 24 juillet à 20h
 - **Pardon de saint-Jacques** à Perros-Guirec le dimanche 27 juillet à 10h30
 - **Sacrement des malades** à la Clarté le mercredi 13 août à 15h
 - **Pardon de Notre Dame** de la Clarté le vendredi 15 août à 7h, 8h30, 10h30 et 15h30
 - **Pardon de saint-Yves** à Kérallain à Louannec le dimanche 24 août à 10h30
 - **Pardon de Notre Dame** de la Joie à Kermaria le samedi 30 août à 18h
 - **Pardon de saint Gwénoù** à Trévou le dimanche 7 septembre à 10h30
 - **Pardon de la nativité de la Vierge Marie** à la Clarté le lundi 8 septembre à 10h30
- > **Conférence** : Claire Denis « L'inspiration chrétienne dans l'œuvre de Maurice Denis, peintre symboliste » le vendredi 8 Août 20h 30 Palais des congrès de Perros-Guirec.
- > **La nuit des Églises** : Chapelle Notre-Dame de la Clarté le samedi 5 Juillet à 21h
- > **La nuit du centenaire** : Eglise de Trélévern le mardi 22 Juillet à 21h

Renseignements

Pour toute information, voir le tableau d'affichage à l'église ou contacter le presbytère de Perros-Guirec (02 96 23 21 64) ou le site internet de la paroisse à l'adresse suivante : <http://perros-guirec.catholique.fr/>

Rentrée scolaire et nouveaux rythmes scolaires en septembre 2014

A la rentrée de septembre prochain, la semaine de 4 jours et demi sera mise en place à l'école Albert JACQUARD. Conformément à la loi, cette nouvelle organisation du temps scolaire instaure une semaine de classe organisée sur neuf demi-journées avec un allègement de la journée d'enseignement. Cette décision permet également d'organiser des activités pédagogiques complémentaires proposées par la commune.

Temps des activités périscolaires (TAP)

- 1h30 d'activités 2 fois par semaine pour les élémentaires (15h-16h30)
- 45 ou 50 minutes d'activités pour les maternelles (15h40-16h30 ou 15h45-16h30)

Les groupes d'enfants

- 3 ou 4 groupes pour les élémentaires de 13 enfants environ
- 3 ou 4 groupes pour les maternelles en fonction des effectifs

Les locaux

- Élémentaire : salle d'animation, salle de l'ancienne école, bibliothèque et salle informatique de l'école
- Maternelle : salle de motricité, bibliothèque, salle de jeux et 1 classe de l'école.

Intervenants

Intervenants extérieurs pour les élémentaires
ATSEM pour les maternelles

Intervenants et planning d'activités

Les intervenants sont en cours de recrutement pour des activités variées (sportives, culturelles, artistiques). Des personnes sont déjà prêtes à intervenir sur la commune pour des activités comme l'english funny, la zumba, activités d'expression...

D'autres contacts ont été pris pour d'autres activités comme multisports, escrime, danse.

La coordinatrice TAP (Stéphanie LE REST) animera tous les jours un atelier TAP.

Planning d'activités pour les enfants de l'école élémentaire : Chaque enfant se verra remettre un dépliant des activités et intervenants TAP en début d'année (distribution dans les classes, le matin de la rentrée).

(Cycles de 7 semaines entre chaque vacance)

Inscription aux TAP

L'inscription aux TAP n'est pas obligatoire. Si les parents le souhaitent, ils pourront reprendre leurs enfants à la fin des cours. En maternelle à 15h45 (le lundi et le jeudi) ou 15h40 (le mardi et le vendredi).

En élémentaire à 15h : Les CM1/CM2 le lundi et le jeudi et les CP/CE/CE2 le mardi et le vendredi.

Par contre, si vous entendez faire participer votre enfant aux TAP, l'inscription devient obligatoire et se fait pour toute l'année scolaire en primaire.

En maternelle, l'inscription est également obligatoire mais plus modulable: on peut choisir de laisser son enfant certains jours, voir tous les jours.

Gratuité des TAP.

Ces activités sont organisées par la commune dans le prolongement des cours et sont gratuites jusqu'à 16h30.

Organisation/ coordination

A la fin des cours, en élémentaire, chaque groupe sera pris en charge par les intervenants TAP. Ceux-ci feront l'appel avant de partir en animation.

En maternelle, les enfants seront encadrés par les ATSEM et resteront dans les locaux.

En cas d'absence d'un intervenant, les enfants seront répartis sur les autres groupes.

Les enfants non-inscrits aux TAP seront repris par leurs parents puisque la journée de classe sera terminée.

Sortie de 16H30 : A l'école

Sous la responsabilité des intervenants, les enfants seront repris par les parents ou les personnes autorisées à l'école.

En élémentaire, les enfants de la garderie seront pris en charge par le personnel communal qui viendra les chercher dans la cour ou dans le préau.

En maternelle, ce seront les ATSEM qui les encadreront et les conduiront en garderie.

Cours du mercredi matin (8H50 à 12H)

Sortie des classes à midi :

Pour des raisons pratiques (horaires des parents), l'encadrement et la surveillance des enfants seront assurés jusqu'à 12H15.

De 12H15 à 12H45, un temps de garderie sera compté pour les enfants qui attendront leurs parents.

Il n'y aura pas de service de cantine assuré le mercredi midi

Centre aéré du mercredi (CIDS de Louannec)

Pour les enfants inscrits au CIDS, la commune mettra en place un mode de transport. Ils y seront conduits et déjeuneront à Louannec (accord entre les 2 communes).

Pendant les vacances scolaires, les familles pourront s'informer au secrétariat de la mairie sur les coûts (transports/ repas/ centre aéré).

Le centre aéré fonctionne jusqu'à 18h30.

Renseignements sur le CIDS sur le panneau d'accueil du site de la mairie.

Documents divers :

Un formulaire d'inscription aux TAP a été élaboré.

Distribué dans les classes, il permet de recenser les options choisies et le nombre d'élèves présents dans ces activités périscolaires.

Réunion d'information du 12 juin à la salle Y.GUEGAN

Une réunion d'information aux familles était organisée le 12 juin en présence du Maire, Pierrick ROUSSELOT et de Josiane REGUER, l'Adjointe aux affaires scolaires. La structuration des TAP et de leurs contenus a été faite par Stéphanie LE REST, coordinatrice des TAP pour la prochaine année scolaire.

En réponse aux questions posées, les points suivants ont été précisés :

Les horaires affichés sur les emplois du temps correspondent au début et fin des cours.

L'accueil des enfants dans les 2 écoles se fera 10mn avant l'heure des cours : le matin à 8H40 et après le repas à 13h30.

Les récréations de l'après-midi se font avant 15H sur le temps scolaire à la fin des cours.

Les TAP :

En élémentaire on choisit de participer ou de ne pas participer (2 fois/semaine) au TAP. L'option est prise pour l'année. Les raisons : Prévoir l'embauche d'un nombre défini d'encadrants en concordance avec le nombre d'enfants participants et ce en

conformité avec les taux d'encadrement imposés par la loi.

En maternelle : les règles sont plus souples. Il est possible de choisir le ou les jours de présence de son enfant. Ces choix sont pour l'année car il faut également prévoir le nombre d'ATSEM (3 ? 4 ?) toujours pour préserver un taux d'encadrement pour des petits groupes.

En réponse à une question posée qui concerne l'arrivée possible de petits en cours d'année au TAP :

- Les parents peuvent signaler sur le formulaire distribué la période envisagée en cours d'année ainsi que les jours de fréquentation prévus.
- Des ajustements peuvent être envisagés mais l'accueil ne pourra se faire sans inscription préalable.



La vie des écoles

Ecole maternelle Albert Jacquard



Mardi 13 mai, les plus petits de l'école Albert Jacquard sont allés à la « pêche à pied » avec le centre PEP de Perros Guirec. Ils ont découvert l'estran et ramassé coquillages, crabes, poissons... avec l'animateur puis sont rentrés à l'école pour installer leur pêche dans un aquarium mis en place dans la classe ; après une séance au grand air, ils vont pouvoir observer la vie de l'aquarium et poursuivre leur projet durant tout le mois de mai.



Les petits de la maternelle découvrent les espaces-jeux à l'entrée de la coulée verte





Dans le cadre de la liaison GS - CP et afin de commencer la prochaine rentrée scolaire dans les meilleures conditions, les élèves de grande Section de maternelle de Saint Quay-Perros, enthousiastes, ont passé un bon moment à l'école élémentaire auprès de leur future maîtresse, Mme Guégan.

Ecole élémentaire Albert Jacquard

Semaine du Vélo

Du lundi 2 au vendredi 6 juin, a eu lieu la « semaine du vélo » à l'école élémentaire de Saint Quay-Perros. Les élèves de CP – CE1 ont pu bénéficier de séances d'initiation. Divers jeux de découverte, d'équilibre et petits parcours d'adresse leur ont été proposés tout au long de la semaine pour leur plus grand plaisir...



Limonade de sureau

Mercredi 11 juin, nous sommes allés cueillir des fleurs de sureau dans la coulée verte avec Fiona. Elle nous a fait réaliser de la limonade de sureau avec de l'eau, du citron, du sucre, du vinaigre de cidre et naturellement des fleurs de sureau. Cette préparation devant fermenter pendant 15 jours, elle nous a fait déguster celle qu'elle avait déjà préparée en attendant que la nôtre soit fin prête... La dégustation a été appréciée de tous...



« Nos petits jardins »

Après avoir procédé à nos plantations dans les jolis bacs en bois que nous a confectionné Xavier, nous effectuons régulièrement l'entretien et observons de près l'évolution de nos semis...



Spectacle musical des enfants de l'école élémentaire



Le mardi 27 mai, les élèves de l'école nous ont enchantés avec un spectacle musical « Poubelle la vie » créé par Sylvie BRIDAY et Thierry HOUÉIX.

Sur le thème de l'écologie et des conséquences de la pollution, les enfants des classes de mesdames GUEGAN, GORRY et LAGIER ont eux-mêmes écrits trois chansons du

spectacle et les plus grands ont proposé des chorégraphies sur des rythmes Reggae et Rap pour le plus grands plaisirs des parents.

Un grand moment quand les enfants ont fait du « cup song », des percussions avec de simples gobelets qui ont fait résonner les murs de la salle Yves GUEGAN.



Ouverture de la bibliothèque pendant les vacances scolaires de l'été (du 4 juillet au 1^{er} septembre) :

La bibliothèque sera ouverte tous les mercredis de 10h à 12h.

Ouverture de la bibliothèque à la rentrée en septembre

A compter du 1^{er} septembre, la bibliothèque sera ouverte :

- Le mercredi : 10h/12h - Le vendredi : 16h30/18h30 - Le 1^{er} samedi du mois de 11h à 12h (le premier samedi d'ouverture étant le samedi 4 octobre).

Remise du prix Armorice 2013 à Denis LABAYLE



L'association « Inter comité d'entreprise Cezam Côtes-d'Armor Armorice » coordonne depuis 1997 le prix Armorice qui a pour objectifs de « favoriser la lecture dans le monde de l'entreprise, les échanges avec les bibliothèques et de faire découvrir des auteurs français ».

La bibliothèque municipale proposait donc dans ses rayons durant l'année 2013 la dizaine de romans sélectionnés pour ce prix :

« **Pain amer** » de Marie-Odile Ascher, « **À quoi jouent les hommes** » de Christophe Donner, « **Eux sur la photo** » d'Hélène Gestern, « **La chambre de veille** » d'Alexis Gloaguen, « **Ceux de Menglazeg** » d'Hervé Jaouen, « **C'est arrivé comme ça** » de Jean-Claude Kaufmann, « **Noirs en blanc** » de Denis Labayle, « **Comment (bien) rater ses va-**

cances » d'Anne Percin, « **Le meilleur des jours** » de Yassaman Montazami, « **Monsieur le commandant** » de Romain Slocombe.

Cette année les lecteurs ont retenu le livre « **Noirs en blanc** »

Mercredi 9 avril à la salle d'animation, les bénévoles de la bibliothèque municipale ont eu le plaisir d'accueillir l'auteur, Denis LABAYLE, pour une soirée d'échange et la remise officielle du prix Armorice 2013 par l'organisateur départemental, M. TILLY.

Denis LABAYLE a dirigé un service hospitalier en région parisienne. Il a ainsi côtoyé nombre de médecins africains dont il raconte le difficile parcours dans son roman « **Noirs en blanc** ».



Prix littéraire des Incorruptibles : les élèves ont voté....



Comme chaque année, en début d'année scolaire, les classes de l'école élémentaire viennent visiter la bibliothèque municipale, le but étant bien entendu pour les enseignantes de leur faire découvrir le lieu et la grande variété des livres et albums qui y sont gratuitement à leur disposition. Afin de prolonger l'échange et de susciter leur intérêt pour la lecture, la bibliothèque leur propose de découvrir plus particulièrement une sélection de livres en participant à un prix littéraire national.

Cette année, il s'agissait du « prix des Incorruptibles ».

Vendredi 18 avril, carte d'électeur en main, les enfants sont passés par l'isoloir, ont voté, émargé, procédé au dépouil-

lement et applaudi les titres gagnants sortis de l'urne... Les résultats nationaux ont été publiés début juin :

- CP : « C'est pas moi, c'est mon loup ! »
- CE1 : « Arrête de lire ! »
- CE2/CM1 : « Lulu et le brontosauve »
- CM2/6^e : « Azami, le cœur en deux »

Si les élèves du CP découvraient en pratique, pour la première fois, cette leçon d'instruction civique, bravo aux élèves de CE1/CE2/CM1/CM2 qui avaient très bien mémorisé les différentes étapes du processus et son enjeu !



Animation autour du tapis de lecture



Les Raconte-tapis invitent à vivre autrement les histoires : un décor en tissu modelé par rembourrage et placé au sol, des personnages mobiles à manipuler, des enfants installés autour, un album jeunesse ou un conte à découvrir au fil des échanges.....

C'est devant cet outil d'animation que les élèves de grande section, de CP et de CE1/CE2 sont venus lundi 19 mai découvrir l'histoire du « Petit roi des fleurs » de Kveta PACOVSKA : Un petit roi qui aimait les fleurs et qui trouve sa princesse cachée dans une tulipe! Posé à même le sol, le

« raconte-tapis » a accueilli les péripéties des personnages de l'histoire, animés et mis en scène par les mains d'Élisabeth. Kveta PACOVSKA est née en 1928 à Prague. Diplômée de l'Académie des Arts Appliqués de Prague, elle illustre des livres pour enfants depuis les années 50. Ses ouvrages très riches en couleur et en originalité sont primés aux quatre coins de la planète.

« Le raconte-tapis » était prêté par la BCA de St-Brieuc ainsi qu'une douzaine de livres de Kveta que les enfants ont feuilletés avec intérêt et curiosité.



le « Club lecture »

Avant son départ en vacances, le « Club lecture » s'est retrouvé le mardi 17 juin : «Le grand cœur» de J.C. RUFFIN était à l'ordre du jour.

Bonnes vacances à tous et bonnes lectures !....

A noter que la nouvelle sélection du prix Armorice 2014 est en rayon et que de nombreux achats de printemps ont enrichis le rayon des nouveautés.

BON À SAVOIR...

MAIRIE : Tel : 02 96 49 80 40 – Fax : 02 96 23 07 03 – e-mail : mairie.saintquayperros@wanadoo.fr
Site Web : mairie-saintquayperros.fr

HEURES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

- du Lundi au Vendredi 8h30 à 12h
13h30 à 17h30 (sauf mercredi et vendredi)
- le samedi 8h30 à 12h

PERMANENCES DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Les membres de la Municipalité recevront les Kénaïses et les Kénaïses aux heures suivantes, à la Mairie :

- Pierrick ROUSSELOT **Maire**
Samedi matin de 10h à 12h et sur RDV
- Yves DAVOULT **1^{er} Adjoint – chargé de l'Administration générale, des Finances, du personnel communal et des travaux**
Mercredi de 10h à 12h
- Gérard DAUVERGNE **2^e Adjoint chargé de l'Urbanisme, de l'Environnement et des Gros travaux**
Vendredi de 10h à 11h
- Josiane REGUER **3^e Adjointe chargée des Affaires scolaires et de la Vie associative,**
Samedi de 11h à 12h
- Marie-Paule LE GOFF **4^e Adjointe chargée des Affaires sociales et des animations culturelles**
Lundi de 16h30 à 17h30

COLLECTES DECHETS MENAGERS A DOMICILE

Celles-ci sont assurées par les services de la Communauté d'Agglomération depuis le 1^{er} janvier 2003.

- **Ordures ménagères et Collectes sélectives** : alternativement, tous les mardis
 - **Encombrants et ferrailles : 16 juillet et 15 octobre** (dans la limite de 2m³ par foyer et à déposer sur la voie publique). Inscription directement auprès de Lannion Trégor Agglomération - N° Vert : 08000 22 300
- ATTENTION :

Il est indispensable de nettoyer et désinfecter régulièrement les conteneurs.

Il faut absolument que chacun effectue un tri sélectif de ses déchets.

DECHETTERIE DU FAOU

Tél : 02 96 48 02 91 - ouverture tous les jours : 9h00 - 12h00 et 13h30 -19h (du 30 mars au 26 octobre).

Le dimanche de 9h à 12 heures.

GRATUIT POUR LES PARTICULIERS (**Transport à assurer par vos soins**).

Après un tri attentif, allez y déposer l'essentiel de vos déchets non ménagers.

Déchets acceptés : Ferrailles - verres - petits encombrants - papiers - cartons - pneus - huiles - piles - déchets végétaux - tontes de pelouses - PVC - médicaments - radios - seringues - batteries

CABINET GROUPE MEDICAL "MEDIPLURIEL" à Kertanguy

4 médecins généralistes – Masseur-Kinésithérapeute – Diététicienne – Psychologue – Orthoptiste – Sophrologue – Ostéopathe – 2 Orthophonistes – 2 Infirmières – Podologue – Thérapeute familiale.

Standard médical : 02.96.49.10.10 - Paramédical : 02 96 49 10 00 - Fax : 02 96 23 11 90

8h-12h et 14h-19h (du lundi au vendredi) – 8h à 12h le samedi.

RECENSEMENT (SERVICE NATIONAL)

Les jeunes (filles et garçons) atteignant 16 ans en :

- Janvier, février, mars doivent être recensés en avril,
- Avril, mai, juin **en juillet**,
- Juillet, août, septembre **en octobre**,
- Octobre, novembre, décembre **en janvier**

Se présenter à la Mairie le mois voulu muni du livret de famille ou de la Carte Nationale d'Identité.

SALLE D'ANIMATION COMMUNALE

Les réservations pour la Salle d'Animation Communale sont effectuées auprès de Monsieur Xavier LE BRIS, Responsable des Installations. Tel : 02.96.91.22.00.

Permanence : le samedi 11 heures à 12 heures.

* La «Salle Bleue» est disponible gratuitement aux associations et organisations communales.

Réservation auprès du responsable

CORRESPONDANTS DES JOURNAUX

Ouest France	Christian PIGNY	02 96 23 09 61 – cpigny@orange.fr
Télégramme	Jean-Jacques BERTHOU	02 96 91 03 37 – jean-jacques.berthou@wanadoo.fr
Le Trégor	Lise MUZELLEC	02 96 23 49 49 – lise.tregor@wanadoo.fr

OUVERTURE DE LA BIBLIOTHEQUE

Ouverture de la bibliothèque pendant les vacances scolaires de l'été (du 4 juillet au 1^{er} septembre) :

La bibliothèque sera ouverte tous les mercredis de 10h à 12 h.

Ouverture de la bibliothèque à la rentrée en septembre

A compter du 1^{er} septembre, la bibliothèque sera ouverte :

- Le mercredi : 10h/12H
- Le vendredi : 16h30/18H30
- Le 1^{er} samedi du mois de 11H à 12H (le premier samedi d'ouverture étant le samedi 4 octobre)

Gratuité totale des services de la bibliothèque.

AUTORISATION DE SORTIE DU TERRITOIRE POUR UN ENFANT MINEUR :

A compter du 1^{er} janvier 2013, les autorisations de sortie de territoire individuelles et collectives pour les mineurs français sont supprimées.

CONSTRUCTION NOUVELLE

Le Conseil Municipal rappelle à tous les Kénanais que toute construction neuve ou réalisation de travaux doit faire l'objet d'une demande d'autorisation d'urbanisme (permis de construire, permis d'aménager, permis de démolir, déclaration préalable).

CABINET D'INFIRMIERES

Mmes Kérambrun et Hascoet – 41 Résidence de Kertanguy – Tel : 02 96 23 25 37 – Soins à domicile.

CAUE22 (Conseil Architecture Urbanisme Environnement) : la permanence de Claude THIMEL, pour le conseil aux particuliers désirant construire, se tient à l'Unité Territoriale de la DDTM de Lannion, de 9H à 12H et de 14H à 16H, chaque 2^{ème} et 4^{ème} jeudis du mois.

RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES

- Activités « espace-jeux » : Pour les enfants de moins de trois ans accompagnés de leurs assistantes maternelles, des parents ou des grands-parents, dans une salle de l'ancienne école maternelle le **12 septembre** et le **03 octobre**.
- La ludothèque à LOUANNEC : ouverte le mercredi de 10h à 12h dans une salle située derrière la mairie. Fermée pendant les vacances scolaires (adhésion : voir tarifs sur place).
- Baby-gym : Atelier de motricité pour les moins de trois ans à la salle des sports de LOUANNEC le **25 septembre** et le **16 octobre**. Deux groupes : de 9h30 à 10h30 et de 10h30 à 11h30 ; inscription sur place ou auprès de Mme PRIGENT au 06 70 37 64 67

Renseignements administratifs : Jacqueline PRIGENT au 06 70 37 64 67 ou au sivu.relais@laposte.net

Permanences administratives les mêmes vendredis que les « espaces-jeux » de 13h30 à 16h30 dans le même local (Ancienne école maternelle).

EMMAUS La communauté Emmaüs a ouvert une antenne à Ploulec'h, 7 route de Morlaix depuis le 3 mai 2008.

Compte rendu du Conseil municipal du mercredi 11 décembre 2013 à 18 heures

Etaient présents : Pierrick ROUSSELOT, Maire, Yves DAVOULT, Marie-Paule LE GOFF, Gérard DAUVERGNE, Roland GELGON, Jean-François ORVEN, Adjoints, Josiane REGUER, Gilbert LINTANF, Gérard ALLAIN, Jean-Jacques RIVIER, Agnès TOULLIC, Brigitte GLACET, Yves LE DAMANY, Dominique LECOMTE, Pierre COATANEA et Michèle SAPANEL, Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Absente excusée : Annie CROLET (procuration à Josiane REGUER)
Secrétaire de séance : Josiane REGUER est désignée secrétaire de séance.

Le quorum atteint, le Maire ouvre la séance en rappelant l'ordre du jour :

- 1 – Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 27 septembre 2013
- 2 – Rapport d'activités 2012 de Lannion Trégor Agglomération
- 3 – Rapports des commissions communales
- 4 – Rythmes scolaires
- 5 – Point sur les travaux d'aménagement de la RD 788 (giratoire de Saint Méen)
- 6 – Questions diverses

1 – Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 27 septembre 2013 :

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2 – Rapport d'activités 2012 de Lannion Trégor Agglomération :

Le Maire accueille Denis MER, Vice-Président de L-T Agglo et lui cède la parole pour la présentation du rapport d'activités 2012 de Lannion Trégor Agglomération.

Monsieur MER présente le panorama de l'année 2012 ainsi que les projets à venir (projet de territoire 2010-2015 et contrat de territoire). Dans le cadre de la réforme territoriale, il rappelle ensuite les différentes étapes qui vont conduire L-T Agglo à devenir Lannion Trégor Communauté (fusion avec la communauté de communes de Beg ar C'hra et intégration de la commune de Perros Guirec).

Ce rapport fait également état de l'organisation institutionnelle de L-T Agglo ainsi que des actions menées par la communauté d'agglomération (développement économique, enseignement supérieur, tourisme, commerce, artisanat, habitat, politique de la ville, aménagement de l'espace, transports, équipements culturels et sportifs, protection et mise en valeur de l'environnement) et des moyens dont dispose L-T Agglo (ressources humaines, finances, services transversaux).

L'exposé terminé, Monsieur MER se propose de répondre aux questions des membres de l'assemblée.

Yves LE DAMANY évoque l'augmentation importante du nombre de personnel.

Denis MER répond que L-T Agglo est « une grosse machine » et qu'il faut des moyens humains importants. Il indique que du personnel venant de la C.C. de Beg ar C'hra et de Perros Guirec ont intégré la communauté d'agglomération. En 2014, il n'y aura d'augmentation d'effectif.

Yves LE DAMANY aborde ensuite le passage de la T.P.U. en FPIC qui a été favorable financièrement à L-T Agglo sans effet de contribu-

tion pour les communes.

Denis MER répond que L-T Agglo verse aux communes des fonds de concours.

Le Maire indique que la commune a reçu de la part de L-T Agglo des fonds de concours pour les investissements entrepris et réalisés.

Yves LE DAMANY demande ensuite des informations sur le bilan de l'accord passé entre L-T Agglo, Brest Métropole Océane et Morlaix.

Denis MER explique qu'il s'agit là de rencontres informelles tendant à faire remonter à la Région des doléances et projets du Nord-Ouest breton. Il n'y a pas de budget.

Pierre COATANEA intervient ensuite sur le dossier des nouveaux rythmes scolaires. Il demande si L-T Agglo interviendra financièrement afin d'aider les petites communes qui devront faire face à de lourdes charges.

Denis MER répond que ce n'est pas d'actualité d'autant plus que L-T Agglo n'exerce aucune compétence dans ce domaine.

Denis MER en a terminé et le Maire le remercie pour son intervention.

3 – Rapports des commissions communales :

A – Commission des finances du 05 décembre 2013 – rapporteur Yves DAVOULT

1 – Décision modificative du budget communal 2013 :

Yves DAVOULT explique que deux employés sont actuellement absents pour maladie et pour une durée indéterminée. Afin de ne pas perturber le fonctionnement des services concernés, il a fallu faire appel à du personnel remplaçant. Cette situation a eu pour effet d'augmenter le chapitre des dépenses de personnel et il faut donc voter des crédits supplémentaires. Cette dépense sera compensée par des remboursements de la part de l'assureur communal conformément aux termes du contrat liant la commune avec lui. A l'unanimité, le Conseil municipal vote les décisions modificatives suivantes du budget communal 2013 :

DM 1 : Section de fonctionnement : +21000 € en dépenses (chapitre 012- article 6218) et +21000 € en recettes (chapitre 013-article 6419).

Autre décision modificative adoptée :

DM 2 : Section d'investissement : mouvement de crédits entre l'article 2313-040 (-12000€) et l'article 2158-040 (+12000€).

2 – Autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement des dépenses d'investissement dans l'attente du vote du budget primitif 2014 à hauteur du quart des crédits ouverts en 2013.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.1612-1,

Vu la loi n° 96.314 du 12 avril 1996 article 69 relative au vote du budget des Collectivités Territoriales qui autorise ces opérations,

Vu l'instruction codificatrice N°96-078 M14 du 1^{er} août 1996,

Vu l'ordonnance N° 2005 – 1027 du 26/08/2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables,

Vu la délibération du 29 mars 2013 portant adoption du budget primitif pour l'exercice 2013,

Considérant que, dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les

recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente,

Considérant qu'il est également en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget,

Considérant qu'en revanche, l'assemblée délibérante doit autoriser l'exécutif de la collectivité à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, conformément aux dispositions de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, jusqu'à l'adoption du vote du budget primitif 2014, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette,

Le Conseil Municipal, unanime :

AUTORISE le Maire ou son représentant à engager, liquider et mandater, avant le vote du budget primitif 2014, les dépenses d'investissement du budget de la commune.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

PRECISE que cette autorisation s'étend pour les montants suivants de dépenses d'investissement :

BUDGET PRINCIPAL (M14) T.T.C.

Objet	Chapitre	Montant maximum
Immobilisations corporelles	20	5180 €
Subvention d'équipement	204	325 €
Immobilisations corporelles	21	15 170 €
Immobilisations en cours	23	129 400 €

3 - Eclairage public du giratoire de Saint Méen

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le projet d'éclairage public du giratoire de Saint Méen présenté par le Syndicat départemental d'électricité des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 19 300 €uros TTC (coût total des travaux majoré de 5% de frais de maîtrise d'œuvre) et aux conditions définies dans la convention « travaux éclairage public effectués dans le cadre du transfert de compétence ».

La commune ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat, celui-ci percevra de la commune une subvention d'équipement au taux de 50 % calculé sur le montant TTC de la facture payée à l'entreprise augmenté de frais de maîtrise d'œuvre au taux de 5% tel que défini dans la convention précitée et conformément au règlement.

4 - Tarifs communaux 2014 :

Il est proposé à l'assemblée de maintenir les tarifs appliqués en 2013. A l'unanimité, le Conseil municipal vote les tarifs suivants pour 2014 :

Concessions aux cimetières :

15 ans : 110€

30 ans : 200€

Concessions au Colombarium :

5 ans : 110€ 20 ans : 660€

10 ans : 390€ 30 ans : 940€

15 ans : 530€

Concessions aux cavurnes

15 ans : 110 €

30 ans : 940 €

Mur du Souvenir

10 ans : 50 €

Photopies

Format A4 0.25 €

Format A3 0.50 €

5 - Tarifs 2014 pour la location de la salle d'animation communale Yves Guegan :

Il est proposé de maintenir les tarifs de 2013.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, vote les tarifs 2014 suivants de location de la salle d'animation communale Yves GUEGAN :

SALLES	LOCATION 1 jour		LOCATION 2 jours		MENAGE	
	Kénaçais	Ext.	Kénaçais	Ext.	Kénaçais	Ext.
1+2 sans cuisine	165€	265€	170€	275€	50€	50€
2+3 sans cuisine	165€	265€	170€	275€	50€	50€
1+2+3 sans cuisine	185€	300€	195€	310€	50€	50€
Loc.occasionnelle 1/2j	100€	150€				
Loc. cuisine	100€	150€				

Couverts + vaisselle

1 Kit 50 couverts	50€	80€	50€	80€
2 Kit 50 couverts	95€	155€	95€	155€
3 Kit 50 couverts	135€	225€	135€	225€
4 Kit 50 couverts	170€	290€	17€	290€

Estrade

Jusqu'à 24 m² : 100€

Jusqu'à 48 m² : 200€

- Salle 1 : bas de la grande salle
- Salle 2 : haut de la grande salle
- Salle 3 : salle bleue
- Caution : 500€
- Ménage complémentaire : 30 €/heure si nécessaire
- Salle 3 : gratuité pour les cafés après obsèques à Saint Quay-Perros.

6 - Crédits scolaires 2014 :

Roland GELGON, Adjoint aux Affaires scolaires présente à l'assemblée les projets de crédits scolaires 2014 pour les écoles Albert Jacquard :

A l'unanimité, le Conseil municipal vote les crédits scolaires 2014 suivants pour les écoles Albert Jacquard

Pour l'école élémentaire:

activité piscine (120€ x 11 séances)

spectacle de Noël (4.50€ x 75 élèves)

transport piscine (231€)

Projets pédagogiques 2014

Ecole élémentaire : 700€ voyage à Jersey et 700€ pour classe de voile (+700€ transport)

Ecole maternelle : 700€

Ecoles	Nbre élèves	Fourniture		Petit matériel	B.C.D.	Achat de livres scolaires	Transports
		€	Total				
Elémentaire	75	38 €	2 850 €	630 €	470 €	650 €	1 500 €
Maternelle	55	38 €	2 090 €	630 €	470 €		1 200 €

7 - Yves DAVOULT, Adjoint au Maire chargé des Finances, rappelle à l'assemblée que le recensement général de la population aura lieu du 16 janvier 2014 au 15 février 2014 et que trois agents recenseurs seront chargés de ce travail.

Il convient de fixer la rémunération de ces trois personnes.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de recruter trois agents recenseurs et de fixer la rémunération forfaitaire d'un agent recenseur à 1000 € nette.

Yves DAVOULT précise que la commune percevra de l'Etat une dotation de 3361€ et que le coût chargé pour un agent sera de 1628€.

B - Commission d'urbanisme : rapporteur Gérard DAUVERGNE

Gérard DAUVERGNE, Adjoint à l'Urbanisme, fait le point sur les dossiers.

1 – Schéma directeur des zones humides :

Cet inventaire a été réalisé par les techniciens du Syndicat mixte « des bassins versants du Jaudy-Guindy-Bizien et des ruisseaux côtiers ». Des réunions de travail se sont tenues avec les exploitants agricoles et les élus de la commune.

L'enquête publique qui vient de s'achever n'a fait l'objet d'aucune remarque. Il convient maintenant de délibérer sur ce dossier. Cette délibération sera ensuite adressée au Syndicat du bassin versant qui l'adressera au S.A.G.E. (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) de l'Argoat-Trégor-Goëlo. Une fois le projet validé par cette instance, ce schéma sera intégré au P.L.U. de la commune au moment d'une procédure de modification du P.L.U.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, valide cet inventaire des zones humides de la commune de Saint Quay-Perros.

2 - Adoption des nouveaux statuts du Syndicat départemental d'électricité (S.D.E.22)

Le Maire indique que dans le prolongement de la réunion du Comité Syndical du 29 octobre 2013, le Président du Syndicat d'Electricité informe les élus que celui-ci a adopté les nouveaux statuts du SDE.

Il précise notamment que la refonte des statuts a pour objet de tenir compte de l'évolution de l'intercommunalité et des nouveaux textes sur l'énergie.

Les principales modifications portent sur :

des précisions sur la compétence « éclairage public »
l'intégration de nouvelles missions possibles notamment en électricité, en gaz, en télécommunications.

L'adhésion possible des EPCI au SDE

Conformément aux dispositions de l'article L 5211-20 du CGCT, chaque commune adhérente doit se prononcer dans un délai de 3 mois à compter de la notification sur ces nouveaux statuts.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve les nouveaux statuts du Syndicat Départemental d'Electricité.

3 – Schéma d'assainissement des eaux pluviales :

Le rapport établi fait apparaître en « simulation actuelle » un bon fonctionnement des réseaux. Une étude plus poussée sera réalisée dans le secteur de Saint Méen et sur la rue de Park ar C'hra. En « simulation future » une interrogation se porte sur la capacité du réseau à accepter le volume d'eau de nouvelles constructions. C'est en février prochain que le bureau d'études apportera de nouvelles informations sur ces deux points.

Le service de la Police de l'eau aura ensuite à valider l'ensemble du document pour une intégration dans le P.L.U. de la commune.

4 – Urbanisme :

Gérard DAUVERGNE informe l'assemblée qu'un permis de construire fait l'objet d'un recours par un voisin. Affaire en cours d'analyse.

Il évoque également la mise en place prochaine par l'Etat de la taxe archéologique sur les annexes de bâtiment.

Enfin, il indique que le nouveau périmètre de protection des monuments historiques a été validé par arrêté préfectoral en date du 25 septembre 2013 pour une mise en application à l'issue des trois mois suivants soit le 25 décembre 2013. Un arrêté municipal sera ensuite pris pour une application officielle au 01 janvier 2014.

C – Points sur les travaux :

1 – Cimetière des Fontaines :

Yves LE DAMANY soulève un certain nombre de points présentés lors du conseil municipal du 12 juin dernier, à savoir : mise en

place de rambardes, de nez de marche, l'installation d'un ossuaire et d'un caveau provisoire, le remplacement des ifs, les WC fermés en permanence, l'entretien des parterres et sur l'entrée basse du cimetière, la différence de teintes sur les murs, côté chemin d'accès du bas du cimetière et enfin les rambardes assurant la protection de la fontaines, dégradées.

Jean-François ORVEN répond que des devis sont en cours pour la rambarde et les nez de marche, que la tonte des pelouses et le nettoyage des parterres ont été réalisés, que l'entreprise paysagère s'est engagée à remplacer les ifs et que donc, globalement, l'entretien du cimetière est correctement fait. « On peut difficilement faire mieux ».

2 – Autres interventions :

Deux passages piétons vont être créés sur la voirie communale (rue des Hortensias et rue de Gouzabas). L'entreprise de peinture retenue interviendra aussi pour refaire le marquage au sol des « STOP » sur la rue de la Vieille côte.

Les équipes sportives utilisant le terrain des sports sont très satisfaites de l'entretien du terrain.

Des interventions ont été réalisées sur les bâtiments communaux : Installation d'une balustrade neuve à la salle d'animation.

Création d'un patio à l'école Albert Jacquard. Réalisation d'un espace jeux à proximité du mini stadium.

Remise en état du chauffage de l'école (pose d'une nouvelle sonde)
Réalisation d'un diagnostic sur le chauffage de la salle d'animation communale (pompes défectueuses).

Passage de l'épareuse sur la commune : les interventions sont toujours en cours mais une lourde intervention sur le moteur du tracteur a fait que ce travail n'est pas encore achevé.

3 – La Vieille côte :

Yves LE DAMANY demande où en sont les travaux de peinture routière annoncés lors du conseil municipal du 12 juillet 2013.

Le Maire répond que ces peintures ne seront pas réalisées. En effet, il n'y a pas d'obligation et surtout la nécessité ne semble pas affirmée. Ce serait donc une dépense superflue. C'est un avis et il conviendra peut être de revoir ce dossier à l'usage.

Dominique LECOMTE souhaite intervenir pour dire qu'à l'écoute de ces interventions, le débat l'énerve car c'est avant tout à la commission des travaux de traiter de ces problèmes. Or, elle ne s'est pas réunie depuis le 12 juin, c'est-à-dire depuis six mois. Ceci n'est pas normal et il y a un dysfonctionnement au niveau de cette commission.

Le Maire prend acte.

4 – Rythmes scolaires :

Le Maire rend compte à l'assemblée du contenu des travaux du groupe de travail afin d'établir les grilles horaires pour le passage à la semaine de quatre jours et demi à compter de la rentrée scolaire 2014-2015. Le projet devait être transmis avant le 1er décembre 2013 à l'Inspection académique par le biais de l'Inspection primaire à Lannion.

Le Maire, accompagné de Roland GELGON et de Josiane REGUER, a donc rencontré l'Inspectrice primaire et lui a remis le projet. Elle a émis un avis favorable sur les propositions et elle a indiqué qu'elle allait transmettre le projet au DASEN (Directeur Académique des Services de l'Education Nationale) avec « demande de dérogation pour les 5h56 ».

Nous attendons donc maintenant la validation du projet par l'inspection académique.

Le Maire indique que la prochaine étape sera de définir le contenu des activités à mettre en place dans le temps d'activités périscolaires (T.A.P.) et le mode de financement.

Pierre COATANEA, membre du groupe de travail, fait remarquer que les parents se sont très impliqués dans ce projet. Il se déclare favorable à la réforme engagée mais tient à relever un défaut de communication au sein de ce groupe de travail par l'absence de comptes rendus. Il indique que Roland GELGON a déclaré refuser d'en rédiger.

Roland GELGON rétorque qu'il lui est très difficile de participer aux débats et d'en transcrire les interventions.

Le Maire conçoit qu'un compte rendu de chaque réunion était sûrement à faire et qu'à l'avenir, un secrétaire de séance sera désigné. Cependant, l'essentiel aujourd'hui, c'est que le projet ait pu aboutir dans les temps impartis et c'est là le plus important. Il estime qu'il faut maintenant poursuivre le travail afin de figer le contenu des activités à mettre en place. Cela ne se fera pas sans difficulté notamment au niveau de l'embauche des intervenants, le choix des locaux et bien sûr toute la partie financière.

Dominique LECOMTE demande qu'une démarche soit entreprise pour une mutualisation des moyens entre communes ou par le biais de L-T Agglo.

Le Maire répond que cela semble difficile car les intervenants exercent leurs activités au même moment dans les communes.

Roland GELGON indique que ce sujet a été évoqué à L-T Agglo sans qu'aucune suite n'ait été donnée.

5 – Point sur les travaux d'aménagement de la RD 788 (giratoire de Saint Méen) :

Le Maire fait la déclaration suivante :

« Depuis quelques jours, le giratoire de Saint Méen est opérationnel, offrant aux usagers de la route et aux riverains un confort nouveau de circulation dans des conditions de sécurité accrues.

Cet ouvrage est l'aboutissement d'une partie de l'aménagement de la RD 788 dans le cadre d'une mise en sécurité de cet axe. C'est aussi, bien sûr, la preuve visuelle de la réalisation d'un des dossiers prioritaires menés par les élus de Saint Quay-Perros depuis plus de 30 ans en collaboration avec les forces vives de la commune comme le Comité de Défense de la Route.

Cela n'a pas été facile et maintes fois, les représentants kénanais ont dû batailler ferme pour faire entendre puis faire accepter leurs arguments qui allaient dans le bon sens et qui servaient les intérêts de tous les usagers, de tous les riverains et pourrait-on dire de l'ensemble de la population kénanaise.

Je ne vais pas rappeler tout le travail accompli ces décennies passées, fait de démarches et de réunions multiples et toute cette énergie qu'il a fallu aux différents protagonistes Kénanais pour faire avancer ce dossier. Je m'attacherai à un petit rappel au stade des dernières réunions et notamment celle du 19 avril 2012.

Des contacts et des négociations avec les représentants de Lannion Trégor Agglomération et du Conseil Général des Côtes d'Armor ont permis de comprendre les points de blocage sur cet aménagement routier et ont aussi permis d'y apporter des solutions.

Ce 19 avril 2012, est donc, à mes yeux, une date clef. La réunion tenue à Saint Quay-Perros et présidée par Monsieur BREMONT, Vice-Président du Conseil général des Côtes d'Armor, chargé des routes a permis de définir le rôle que chacun tiendrait entre le Conseil général, Lannion-Trégor Agglomération et la commune de Saint Quay-Perros et surtout, surtout la clef de répartition des coûts. Ainsi :

La maîtrise d'œuvre des études est tenue par le Conseil Général qui prendra à sa charge l'intégralité du coût

La maîtrise d'ouvrage des travaux est assurée par Lannion-Trégor-Aggglomération.

Le financement des travaux est réparti comme suit : 30% par le Conseil général, 40 % par Lannion-Trégor-Aggglomération et 30 % à la charge de la commune de Saint Quay-Perros,

Le coût prévisionnel de la première tranche était d'environ 470K€ TTC soit environ 140K€ht à la charge de la commune.

Le planning prévisionnel prévoyait que les études seraient achevées fin 2012 et que les travaux seraient réalisés en 2013 sur une durée maximum de 3 mois.

Après la validation par notre conseil municipal du programme et du planning proposé j'ai immédiatement adressé un courrier à Monsieur BREMONT et aux services du Conseil général.

Le 14 septembre 2012, Monsieur BREMONT prenait acte de notre décision et confirmait la programmation de la première tranche de travaux pour 2013.

Le 9 octobre 2013, j'ai convié la population Kénanaise à « une réunion publique » de présentation des différents aménagements, réunion qui a permis à chacun de s'exprimer.

La première tranche de travaux, la mise en sécurité du carrefour de Saint-Méen avec la réalisation d'un rond-point a débuté le 15 octobre, et depuis le mercredi 4 décembre le rond-point est opérationnel.

Nous avons réussi à faire aboutir ce dossier en 20 mois ; les travaux ont duré seulement 2 mois et le coût de cet aménagement pour notre commune est en définitif de 92000 € pour le rond-point avec les trois fermetures qui ne sont pas encore réalisées + 8000€ ht pour l'éclairage du passage piétons soit un total à la charge de la commune de 100 000€.

Je terminerai mon propos en remerciant solennellement et publiquement Messieurs Claudy LE BRETON et Michel BREMONT, Président et Vice-président du Conseil Général et bien sûr Monsieur Joël Le Jeune, Président de Lannion Trégor Agglomération. C'est grâce à leurs implications et à leurs volontés qui nous avons fait avancer ce dossier.

Une précision mais de taille : sans la participation financière de Lannion-Trégor Agglomération, ces travaux n'auraient jamais vu le jour.

Je remercie aussi les services de Lannion Trégor Agglomération et en particulier Monsieur Rivoal Le Berre pour son implication. Merci aussi au service des routes du Conseil Général, notamment Jérôme Massé, responsable du chantier et bien entendu à toutes les entreprises qui sont intervenues avec une efficacité remarquable.

Et enfin, je remercie pour leurs patiences et leurs compréhensions, les riverains qui ont subi des nuisances et désagréments pendant toute la durée des travaux.

Je remercie enfin tous les élus qui, depuis le début de cette aventure, ont cru en la nécessité de réaliser cet aménagement de la route départementale 788 et qui ont toujours soutenu les Municipalités chargées de mener le dossier à son terme.

Nous nous étions fixé comme objectifs de sécuriser cet axe important pendant notre mandat. Le travail est commencé mais il reste encore des étapes à concrétiser comme en particulier la création du rond-point de Ker Noël et l'aménagement de la voie parallèle à Crec'h Quillé.

Offrir aux Kénanaises, aux Kénanais et à tous les acteurs économiques de la commune, un confort sécurisé de circulation, ce peut être aussi cela le « calme à deux pas de la mer ».

Merci de votre attention.

Yves LE DAMANY aborde l'aménagement de l'abri bus dans le sens Lannion – Perros Guirec et demande ce qu'il advient du projet de deuxième giratoire situé à Ker Noël. Il évoque également l'inauguration du giratoire.

Le Maire répond que les abris bus seront repositionnés aux abords du nouveau giratoire. En ce qui concerne le giratoire de Ker Noël, il précise que le deuxième rond-point est bien inscrit au programme routier du département (STICA) mais qu'il n'est pas actuellement budgété. Il faudra donc continuer à batailler ferme afin de faire aboutir cet aménagement. Enfin, le Maire indique qu'en cette période pré-électorale, il ne sera pas organisé d'inauguration officielle.

Yves LE DAMANY poursuit en indiquant que, dans le sens Lannion – Perros, sur ce rond-point, un poteau EDF se retrouve dans l'axe en cas de sortie de route et induit un risque. La mise en place d'une glissière de sécurité apporterait une sécurité renforcée. Gérard DAUVERGNE indique que ce point sera abordé lors de la prochaine réunion de chantier.

6 – Questions diverses :

A – Yves LE DAMANY demande que soit présenté le bilan financier de la salle d'animation communale comme cela a été annoncé au conseil municipal du 27 septembre 2013.

Roland GELGON répond que le document va être finalisé et l'information complète sera alors diffusée.

B – Yves LE DAMANY demande quels sont les impacts des dysfonctionnements de la station d'assainissement de Perros Guirec.

Yves DAVOULT répond qu'il y a eu énormément de frais engagés

par pallier ces dysfonctionnements mais qu'il n'a pas eu communication de chiffres précis. Il est évident que cette situation va alourdir le prix du m³ d'assainissement. Du point de vue technique, il semblerait que les membranes filtrantes n'acceptent pas l'eau de mer.

C – Semaine de la création : la 24^e édition se déroulera du 15 au 26 décembre 2013 à la salle d'animation communale Yves GUEGAN. Vernissage le 14 décembre.

D – Les vœux 2014 du Conseil municipal se dérouleront le 10 janvier 2014 à la salle d'animation communale Yves GUEGAN.

E – la date du prochain conseil municipal n'est pas encore fixée. L'ordre du jour épuisé, la séance est levée.

VU LE MAIRE, VU LA SECRETAIRE DE SEANCE,

Compte rendu du Conseil municipal du vendredi 21 février 2014 à 18 heures

Etaient présents : Pierrick ROUSSELOT, Maire, Yves DAVOULT, MariePaule LE GOFF, Roland GELGON, Jean François ORVEN, Gérard DAUVERGNE, Adjoint, Josiane REGUER, Annie CROLET, Gilbert LINTANF, Gérard ALLAIN, Brigitte GLACET, Agnès TOULLIC, Jean Jacques RIVIER, Michèle SAPANEL, Yves LE DAMANY, Pierre COATANEA et Dominique LECOMTE, Conseillers municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Michèle SAPANEL a été désignée secrétaire de séance.

Le quorum atteint, le Maire ouvre la séance en rappelant l'ordre du jour :

1 – Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 11 décembre 2013

2 – Vote du compte de gestion 2013 et du compte administratif 2013 de la commune

3 – Rapports des commissions communales

4 – Préparation du bureau de vote pour les élections municipales

Le Maire salue la présence de Monsieur Philippe SAMYN, nouveau Trésorier de Perros Guirec et le remercie de sa présence.

1 – Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 11 décembre 2013 :

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2 – Vote du compte de gestion 2013 et du compte administratif 2013 de la commune :

En préambule, le Conseil municipal désigne Gérard ALLAIN, Doyen d'âge, pour présider la partie de l'ordre du jour consacrée au vote du compte administratif 2013 de la commune.

Yves DAVOULT présente le compte administratif 2013 de la commune qui a été étudié en commission des finances du 18 février 2014 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

•DEPENSES

CHAPITRES	LIBELLES	BP 2013	REALISE
11	Charges à caractère général	239 660.00	235 796.81
12	Charges de personnel	580 900.00	572 423.37
23	Virement section investissement	279 490.00	0.00
42	Opération d'ordre entre section	27 800.00	34 122.13
65	Autres charges gestion courante	144 800.00	142 705.69
66	Charges financières	58 400.00	58 346.80
67	Charges exceptionnelles	1 000.00	0.00
TOTAL		1 332 050.00	1 043 394.80
Excédent de clôture			318 249.34

•RECETTES

13	Atténuation de charges	24 800.00	35 196.46
42	Opération d'ordre entre section (trx en régie)	12 000.00	11 996.90
42	Dif.réal.reprise résultat	0.00	3 395.15
70	Produits des services	8 600.00	12 246.51
73	Impôts et Taxes	1 009 700.00	1 017 643.39
74	Dotations et Participations	261 250.00	262 916.94
75	Autres produits gestion courante ²	14 700.00	14 225.33
76	Produits financiers	0.00	11.25
77	Produits exceptionnels	1 000.00	4 012.21
TOTAL		1 332 050.00	1 361 644.14
Excédent de clôture			318 249.34

Yves DAVOULT indique qu'il n'y a pas de fait marquant à part les charges de personnel qui sont en légère augmentation par rapport à l'an passé. Ceci est dû au fait que des agents sont actuellement en situation de longue maladie. Cette dépense est en grande partie compensée en recettes par les remboursements provenant de l'assureur de la commune.

Il y a toujours la volonté de réaliser des économies sur les dépenses mais celles-ci restent sensiblement à hauteur de celles de 2012 car certaines d'entre elles sont incompressibles comme « les charges de personnel ».

Cependant, il faut retenir que les dépenses réalisées sont en harmonie avec les prévisions budgétaires.

L'excédent de clôture 318249,34 €uros constituera l'autofinancement de la commune au moment des décisions d'affectation de résultats lors du vote du budget 2014.

SECTION D'INVESTISSEMENT :

•DEPENSES

CHAPITRES	INTITULES	PREVU	REALISE	R.A.R.
1	Solde d'exécution inv.reporté	82 017.07	82 017.07	
40 (art. 4817)	Opérations d'ordre (travaux en régie)	12 000.00	15 392.05	
16	Dette : remboursement du capital	160 000.00	159 870.45	
20	Immob. Incorporelles	20 720.00	10 564.27	6 350.00
204	Subventions d'équipement versées	2 000.00	1 593.33	400.00
21	Immob.corporelles	60 690.00	47 566.85	5 700.00
23	Immob. en cours	517 120.63	183 039.99	2 000.00
	TOTAL 2013	772 530.63	418 026.94	14 450.00

•RECETTES

CHAPITRES	INTITULES	PREVU	REALISE	R.A.R.
1	Solde d'exécution invest.reporté	82 017.07	82 017.07	
40 (art. 4817)	Pénal.Reneg. Dette	27 800.00	34 122.13	
10	F.C. T.V.A.	63 500.00	63 539.84	
10	Affectation de résultats	319 723.56	319 723.56	
16	Prêts			
21	Virement de section fonctionnement	279 490.00		
23	Immobilisation en cours	5 932.17		
13	Subventions	0.00	21 402.00	
	TOTAL 2013 (avec report 2012)	772 530.63	526 736.77	0.00

solde d'exécution 2013

108 709.83

Yves DAVOULT explique que le solde d'exécution n'est pas lié à une insuffisance d'investissement mais il correspond essentiellement au non-paiement en 2013 de la participation de la commune au financement du giratoire de Saint Méen. Un crédit avait été ouvert au budget 2013, les travaux sont réalisés mais L-T Communauté n'a toujours pas à ce jour procédé à l'appel de fonds.

D'autre part, les dépenses relatives aux travaux de réfection de la rue de la Vieille côte sont plus élevées que ceux de la prévision budgétaire. La raison est qu'il a été décidé pendant la réalisation des travaux de procéder au busage des eaux pluviales et à la création de trottoirs.

En recette, le montant du Fonds de compensation de la TVA correspond en grande partie au versement par l'Etat de la TVA liée aux travaux de construction du nouveau cimetière.

Monsieur le Trésorier confirme que les chiffres présentés sont en parfaite concordance avec ceux du compte de gestion 2013.

Le compte de gestion 2013 est approuvé à l'unanimité.

Sous la présidence de Gérard ALLAIN, Doyen d'âge, le compte administratif est approuvé à l'unanimité.

3 – Rapports des commissions communales :

A – Commission des finances du 18 février 2014 :

Outre l'examen du compte administratif 2013, les points suivants ont été traités en commission :

Demande de subventions pour l'achat de deux abris bus

Le Maire explique à l'assemblée la nécessité de procéder à l'acquisition de deux abris bus au niveau du nouveau giratoire de Saint Méen. Ces abris bus concernent les arrêts de transport en commun notamment pour les lignes scolaires. Cet investissement s'inscrit dans le souci d'assurer aux usagers des transports en commun un emplacement confortable et sécurisé.

Le coût de l'investissement est de 4750 € HT.

La commune peut bénéficier :

d'un fonds de concours de Lannion Trégor Communauté à hauteur de 30% du coût HT avec un maximum de subvention de 900 €.

d'une subvention du Conseil général 22 à hauteur de 30% du coût

HT avec un maximum de 1500 €.

Yves DAVOULT indique que les dalles ont été réalisées par les services techniques municipaux et que la livraison des abris bus est programmée pour la semaine prochaine.

Pierre COATANEA fait remarquer que le montant total maximum des subventions atteint 50% de la dépense.

Après étude, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

de réaliser et d'inscrire cet investissement au budget 2014 de la commune

de solliciter l'aide de Lannion Trégor Communauté au maximum du taux possible

de solliciter l'aide du Conseil général 22 au maximum du taux possible.

PARTICIPATION POUR VOIRIE ET RESEAUX - Délibération spécifique relative aux travaux d'établissement du réseau d'électricité sur une voie publique existante pour la desserte de trois propriétés situées en zone 1AU3 du plan local d'urbanisme.

Yves DAVOULT explique à l'assemblée qu'une division parcellaire, rue de la Chapelle de Saint Méen, a créé trois terrains à bâtir.

Une demande de permis de construire sur un premier terrain a été déposée en mairie et comme le veut la procédure, la mairie a interrogé ERDF pour savoir si une extension de réseau devait être réalisée. ERDF a répondu positivement.

L'application de la P.V.R. a donc été indiquée sur le permis de construire pour un montant de 4059 € TTC.

Depuis, un second terrain est concerné par une demande de permis de construire et ERDF a de nouveau été interrogé. La réponse est qu'une extension doit aussi être réalisée.

La Municipalité s'est interrogée sur cette situation qui, si ce devait être le cas, pourrait aussi concerner le troisième terrain. Contact pris avec ERDF, cette dernière a reconnu son erreur au niveau de l'étude et vient de confirmer qu'une seule extension de réseaux était nécessaire pour desservir les trois terrains.

Aussi, il semble juste et équitable d'affecter un tiers de la somme totale de la PVR sur chacun des projets intervenant sur ces trois terrains.

A l'unanimité, le Conseil municipal vote la délibération suivante :

Vu le Code de l'urbanisme et notamment les articles L.332.11-1 et suivants,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 09 octobre 2009 instituant la participation pour voirie et réseaux sur l'ensemble du territoire de la commune de Saint Quay-Perros,

Considérant que l'implantation des futures constructions dans la zone 1 AU3, située rue de la chapelle de Saint Méen, à savoir :

la propriété de Madame Laurence LE GALL, section BO - parcelles 147-154, située rue de la Chapelle de Saint Méen,

la propriété de Madame Nadine GUEDE, section BO - parcelles 157 - 159 située rue de la chapelle de Saint Méen

la propriété de Madame Sylvie FOLL-BRIDAY, section BO - parcelles 156 - 158 située rue de la chapelle de Saint Méen

justifie l'extension du réseau d'électricité pour alimenter ces trois propriétés dont le montant, à la charge de la commune, estimé par ERDF s'élève à 3393.84 € HT (soit 4059.03 € TTC), sans nécessiter d'aménagements supplémentaires de la voie existante.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

de faire engager la réalisation des travaux dont le coût a été estimé à 3393.84 € HT (soit 4059.03 € TTC) qui correspondent à une extension du réseau d'électricité de 56 mètres, en dehors des ter-

rains d'assiette de l'opération.

de fixer à 1131,28 €HT (soit 1353.01 €TTC) la part du coût des réseaux mis à la charge du pétitionnaire, Madame Laurence LE GALL, domiciliée 145 rue de Saint Guirec à 22700 PERROS GUIREC, de fixer à 1131,28 €HT (soit 1353.01 €TTC) la part du coût des réseaux mis à la charge du pétitionnaire, Madame Nadine GUEDE, domiciliée 3, rue René Yves Creston à 22300 LANNION,

de fixer à 1131,28 €HT (soit 1353.01 €TTC) la part du coût des réseaux mis à la charge du pétitionnaire, Madame Sylvie BRIDAY, domiciliée 4 bis, Hent An Avado à 22560 PLEUMEUR-BODOU,

de fixer comme fait générateur de l'exigibilité de la participation, la délivrance des permis de construire.

Compte tenu de ces éléments, la délibération n° 13.04.02. en date du 12 juillet 2013 est annulée.

Rénovation EP Foyers M 165 (A proximité du tennis) et D 92 (Rue de Kertanguy).

Le Conseil Municipal de Saint Quay-Perros, après en avoir délibéré et à l'unanimité, vote le projet d'éclairage public concernant la rénovation des foyers M 165 et D 92 présenté par le Syndicat Départemental d'Electricité des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 1450 €uros HT (coût total des travaux majoré de 5% de frais de maîtrise d'œuvre) et aux conditions définies dans la convention « Travaux Eclairage Public effectués dans le cadre du transfert de compétence ».

La commune de Saint Quay-Perros ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat, celui-ci percevra de la commune une subvention d'équipement au taux de 50% calculée sur le montant TTC de la facture payée à l'entreprise, augmenté de frais de maîtrise d'œuvre au taux de 5% tel que défini dans la convention précitée et conformément au règlement.

B – Commission d'urbanisme :

Gérard DAUVERGNE rappelle que le point important à traiter

concernait l'application de la PVR sur les projets de construction dans la rue de la Chapelle de Saint Méen. Ce dossier a donc été traité en commission d'urbanisme et en commission des finances du 18 février 2014. Le Conseil municipal vient de délibérer.

Autrement, très peu de dossiers ont été déposés. Cela concerne essentiellement des demandes de construction de type « abris de jardins ».

Concernant l'aménagement autour du giratoire de Saint Méen, l'entreprise COLAS devrait reprendre prochainement les travaux (réfection de trottoirs, évacuation de eaux pluviales, peinture au sol).

Yves LE DAMANY évoque la mise en place de glissière de sécurité suite à l'accident matériel survenu récemment où un automobiliste a percuté un poteau.

Gérard DAUVERGNE répond que les techniciens du Conseil général et de Lannion Trégor Communauté lui ont dit que ce poteau était situé en dehors des limites de sécurité et qu'il n'y avait donc pas lieu de le protéger différemment.

Yves LE DAMANY indique qu'au carrefour de « PEUGEOT » il y a des glissières de sécurité et regrette donc que pour des problèmes de limites, un tel risque soit pris en ce nouveau carrefour.

D'autre part, une rambarde de sécurité sera installée à hauteur de la propriété de Mr et Mme Yvon GUEGAN.

4 – Préparation du bureau de vote pour les élections municipales :

Les permanences seront prévues par tranche horaire de deux heures avec au moins cinq personnes par permanence.

L'ordre du jour épuisé, le Maire, avant de lever la séance, tient à remercier tous les membres du Conseil municipal pour leur implication active concernant les dossiers traités au cours de ce mandat et aussi pour la bonne tenue et la qualité des débats de l'assemblée. La séance est levée.

VU LE MAIRE,

VU LA SECRETAIRE DE SEANCE

Compte rendu du Conseil municipal du vendredi 28 mars 2014 à 18 heures

Pierrick ROUSSELOT, Maire sortant prend la parole :

«Mesdames, Messieurs,

Le résultat du scrutin du dimanche 23 mars 2014 des élections municipales a permis de pourvoir les 15 sièges de conseillers municipaux.

Je vais procéder à l'appel des 15 conseillers municipaux élus et je leur demande de venir prendre place autour de la table de notre conseil municipal :

J'appelle donc : Pierrick ROUSSELOT, Marie-Paule GOFF, Yves DAVOULT, Josiane REGUER, Gérard DAUVERGNE, Sylvie BART, Roland GELGON, Pôme BROGGI, Jean Jacques RIVIER, Nicole DUPONT, Jean François ORVEN, Christine PHILIPPE, Hervé LE GROSSEC, Yves LE DAMANY et Karine ROULLEAU.

Je vous déclare installés dans votre fonction de Conseiller municipal de la commune de Saint Quay-Perros.

Je vous invite à désigner un ou une secrétaire de séance.

Madame Sylvie BART est désignée Secrétaire de séance.

Je rappelle que conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, je suis chargé, en tant que Maire sortant, de convoquer le Conseil Municipal.

Aux termes des dispositions de ce code, après le renouvellement général des conseillers municipaux, ceux-ci se réunissent de plein droit au plus tôt le vendredi et au plus tard le dimanche suivant le tour de scrutin à l'issue duquel le conseil a été élu au complet.

Vous avez reçu chez vous, la convocation à la présente séance du conseil municipal dont je vous rappelle l'ordre du jour :

1 Installation du Conseil Municipal

2 Election du Maire

3 Détermination du nombre d'Adjoints au Maire

4 Elections des Adjoints au Maire

2 - ELECTION DU MAIRE :

Pour l'élection du Maire et conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, je cède maintenant la Présidence de l'assemblée à notre doyen d'âge, Monsieur Jean-François ORVEN.

Le Président de séance :

« Je vais tout d'abord procéder à l'appel nominal des membres du conseil :

Pierrick ROUSSELOT, Marie-Paule GOFF, Yves DAVOULT, Josiane REGUER, Gérard DAUVERGNE, Sylvie BART, Roland GELGON, Pôme BROGGI, Jean Jacques RIVIER, Nicole DUPONT, Jean-François ORVEN, Christine PHILIPPE, Hervé LE GROSSEC, Yves LE DAMANY et Karine ROULLEAU.

Je constate que les conditions du quorum posées à l'article L.2122-

Théâtre la scène Kénane



La fête de la musique



Kermesse de l'école Albert Jacquard du dimanche 29 juin 2014



Amicale des retraités



1^{er} thé dansant



Le voyage en Espagne



Le cochon grillé

8 du CGCT sont remplies. J'adresse toutes mes félicitations aux nouveaux élus et je souhaite la bienvenue à tous les nouveaux membres de l'assemblée.

Nous allons maintenant procéder à l'élection du Maire :

Je rappelle qu'en application des articles L.2122-4 et L.2122-7 du CGCT, le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est élu.

Tout d'abord, j'invite les membres de l'assemblée à désigner deux assesseurs afin de constituer avec moi, le bureau chargé des opérations de vote.

Pômme BROGGI et Karine ROULLEAU sont désignées.

Je vous informe maintenant du déroulement de chaque tour de scrutin :

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, va s'approcher de la table de vote. Il va faire constater qu'il n'est porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie et va la déposer lui-même dans l'urne.

Le bureau enregistrera également le ou les noms des conseillers municipaux qui n'auront pas souhaité participer au vote.

Après le vote du dernier conseiller, nous procéderons au dépouillement des bulletins de vote.

J'indique que les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L.66 du Code électoral seront signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion au moyen d'une enveloppe close et jointe à ce procès-verbal.

Je demande maintenant qui se déclare candidat à la fonction de Maire de la Commune de Saint Quay-Perros ?

Pierrick ROUSSELOT fait acte de candidature.

Je vous invite maintenant à l'appel de votre nom à venir déposer votre bulletin de vote dans l'urne.

Tous les conseillers municipaux ayant voté, nous procédons au dépouillement.

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 15

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 2

Nombre de suffrages exprimés : 13

Majorité absolue : 8

Monsieur Pierrick ROUSSELOT, seul candidat, ayant obtenu 13 voix et donc la majorité absolue des voix au premier tour de scrutin est proclamé Maire de Saint Quay-Perros et est immédiatement installé.

Pierrick ROUSSELOT, Maire, prend la présidence de l'assemblée.

3 - DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE :

Le Maire indique à l'assemblée qu'en application des articles L.2122-1 et L.2122-2 du Code général des collectivités locales, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal soit quatre adjoints au Maire au maximum.

Au vu de ces éléments, le Maire propose la création de quatre postes d'adjoint au Maire.

Le Maire indique les domaines d'intervention de chaque adjoint.

1er adjoint : Administration générale, Finances, Personnel communal dont coordination des Services techniques municipaux

2ème adjoint : Urbanisme, Environnement et Gros travaux

3ème adjoint : Affaires scolaires, Vie associatives

4ème adjoint : Affaires sociales, animations culturelles

le Conseil municipal de Saint Quay-Perros vote, à l'unanimité, la création de quatre postes d'adjoints au maire.

4 - ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE :

Le Maire précise que les adjoints au Maire sont élus au scrutin secret de liste, à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un sans qu'il y ait obligation d'alternance d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Il invite maintenant, dans les 10 minutes à venir si besoin, les candidats à déposer auprès du bureau, les listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire qui doivent comporter au plus autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner.

Yves DAVOULT fait acte de candidature en déposant une liste de quatre noms. Le Maire reçoit cette liste dont le candidat placé en tête de liste est Yves DAVOULT.

Le Maire invite maintenant les membres de l'assemblée, à l'appel de leur nom à venir déposer un bulletin de vote dans l'urne.

Tous les conseillers municipaux ayant voté, il est procédé au dépouillement.

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 15

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 2

Nombre de suffrages exprimés : 13

Majorité absolue : 8

La liste de Mr Yves DAVOULT ayant obtenu 13 voix soit la majorité absolue au premier tour de scrutin est déclarée élue. Sont proclamés élus adjoints au Maire et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par Yves DAVOULT et dans l'ordre de présentation, à savoir :

1^{er} Adjoint au Maire : Yves DAVOULT

2^e Adjoint au Maire : Gérard DAUVERGNE

3^e Adjoint au Maire : Josiane REGUER

4^e Adjoint au Maire : Marie-Paule LE GOFF

Le Maire donne la parole à Yves LE DAMANY qui fait une courte intervention :

« Je tiens à remercier les kénanaïses et kénanaïses qui nous ont fait confiance. Je tiens aussi à remercier les membres de notre liste "nouvelle dynamique à Saint-Quay-Perros" qui ont participé activement et avec entrain à notre projet.

Lors de la mandature précédente, nous avons été dans un rôle d'opposants constructifs et avons souvent émis des propositions. Aussi, nous souhaiterions participer pleinement à cette mandature. C'est pourquoi, nous sollicitons une présence significative de membres extérieurs issus de notre liste dans les diverses commissions communales,

Je souhaite bonne route à ce conseil municipal dirigé par Pierrick Rousselot.

Merci de votre attention ».

A son tour, le Maire déclare qu'il tient à saluer son adversaire et souligne que la campagne électorale s'est déroulée en bonne intelligence. Bien qu'au nombre de deux élus, le Maire assure à l'opposition municipale qu'elle tiendra toute sa place au moment d'étudier les dossiers qui seront traités en commission communale.

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée.

Le Maire invite les élus à venir faire la traditionnelle photo du Conseil municipal.

Compte rendu du Conseil municipal du jeudi 17 avril 2014 à 18h30

Etaients présents : Pierrick ROUSSELOT, Maire, Yves DAVOULT, Gérard DAUVERGNE, Josiane REGUER, Marie-Paule LE GOFF, Adjoints, Sylvie BART, Roland GELGON, Pomme BROGGI, Jean Jacques RIVIER, Nicole DUPONT, Jean François ORVEN, Christine PHILIPPE, Hervé LE GROSSEC, formant le groupe majoritaire, Yves LE DAMANY et Karine ROULLEAU, formant le groupe de l'opposition, Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Gérard DAUVERGNE est désigné secrétaire de séance.

Le quorum atteint, le Maire ouvre la séance en rappelant l'ordre du jour :

1 – Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 28 mars 2014

2 – Création d'un poste de conseiller municipal délégué

3 – Indemnités de fonction des élus

4 – Vote du nombre de délégués du Conseil municipal au Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale et élection des délégués.

5 – Vote du nombre de délégués du Conseil municipal au Comité de gestion de la Caisse des écoles et élection des délégués

6 – Election des membres titulaires et suppléants à la commission communale d'appel d'offres

7 – Désignation des membres titulaires et suppléants à la commission communale des impôts directs

8 – Organisation du travail en commission communale

9 – Election des délégués (titulaires et suppléants) au sein des structures intercommunales et autres organismes.

10 – Questions diverses.

Le Maire souhaite tout d'abord retirer de l'ordre du jour le point n°7 car il n'a pas suffisamment d'informations sur les candidatures à présenter. Il propose de reporter ultérieurement la désignation des membres titulaires et suppléants à la commission communale des impôts directs.

Accord unanime de l'assemblée.

1 – Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 28 mars 2014 :

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2 – Création d'un poste de conseiller municipal délégué :

Le Maire rappelle à l'assemblée les dispositions de l'article L.2122-18 du Code général des collectivités locales offrant la possibilité au Maire de déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à des Conseillers municipaux.

La compétence « relations extérieures » ne pouvant être rattachée aux délégations confiés aux adjoints, compte tenu de son importance et de sa spécificité, il est demandé à l'assemblée de créer un poste de Conseiller municipal délégué chargé des relations extérieures.

Yves LE DAMANY demande quelle fonction exercera précisément ce conseiller délégué.

Le Maire répond que « les relations extérieures » concernent les rapports de travail et d'information auprès de Lannion Trégor Communauté (aide sociale, habitat, etc.), du Syndicat d'entraide et du Comité de soins, voire auprès d'autres structures intercommunales.

Le Conseil municipal, unanime, vote la création d'un poste de Conseiller municipal délégué chargé des relations extérieures.

Le Maire propose à cette fonction, Madame Sylvie BART qui confirme sa candidature. Madame Sylvie BART est seule candidate.

Le Conseil municipal, par vote à bulletin secret et par 15 voix sur 15 suffrages exprimés a élu Sylvie BART à la fonction de Conseillère municipale déléguée chargée des relations extérieures.

3 – Indemnités de fonction des élus :

Le Maire présente à l'assemblée le projet relatif aux indemnités de fonction attribuées au Maire, aux adjoints et à la conseillère déléguée.

Base de calcul : Indice brut 1015 soit 3801.47 € (valeur actuelle) du barème de rémunération des fonctionnaires territoriaux.

Par rapport à cet indice, les taux proposés sont les suivants :

Le Maire : 39% (le pourcentage maximum autorisé est de 43%)

1er, 2è et 3è Adjoints : pour chacun, 16,5% soit le maximum autorisé

4è Adjoint : 14,5%

Conseillère déléguée : 6%

Le Maire tient à préciser que l'indemnité globale proposée aujourd'hui représente une baisse de 15% par rapport à celle appliquée lors du mandat précédent, certes avec un poste d'adjoint en moins conformément à la loi.

Yves LE DAMANY déclare que, compte tenu des besoins financiers de la commune, une baisse globale de 10% aurait été appréciée.

Le Maire insiste également sur le fait qu'il n'y a pas, comme pour le mandat précédent, de remboursement par la collectivité, de notes de frais de déplacement ou de restauration pour le maire ou ses adjoints. En cas de besoin, chaque élu règle ce type de dépense sur son indemnité de fonction.

Soumis au vote, les indemnités ainsi présentées sont adoptées par 13 voix (groupe majoritaire). 2 abstentions (groupe de l'opposition).

4 – Vote du nombre de délégués du Conseil municipal au Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale et élection des délégués :

Le Maire indique que dès son renouvellement, le Conseil municipal procède, dans un délai de 2 mois, à l'élection des nouveaux membres du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale (C.C.A.S.)

Ce conseil d'administration est présidé de droit par le Maire et comprend en nombre égal, au maximum 8 membres élus au sein du Conseil municipal et 8 membres nommés par le Maire parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune.

Il est aussi précisé qu'au nombre de membres nommés par le Maire doivent figurer :

un représentant des associations qui oeuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions,

un représentant des associations familiales désigné sur proposition de l'Union départementale des associations familiales,

un représentant des associations de retraités et de personnes âgées du département un représentant des associations de personnes handicapées du département.

Compte tenu de ces dispositions, le nombre de délégués du Conseil municipal varie donc entre 4 et 8.

Le Maire propose de créer 5 postes de délégués du Conseil municipal au Conseil d'administration du C.C.A.S.

Vote unanime de l'assemblée à la proposition du Maire.

Le Maire indique ensuite que l'élection se fait au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel.

Une liste est déclarée composée de Marie-Paule LE GOFF, Sylvie BART, Nicole DUPONT, Josiane REGUER et Karine ROULLEAU.

Par 15 voix obtenues sur 15 suffrages exprimés, Marie-Paule LE GOFF, Sylvie BART, Nicole DUPONT, Josiane REGUER et Karine ROULLEAU sont élues déléguées du Conseil municipal au Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale.

5 - Vote du nombre de délégués du Conseil municipal au Comité de gestion de la Caisse des écoles et élection des délégués :

Le Maire explique à l'assemblée que la Caisse des écoles est un établissement public autonome ayant une personnalité distincte de celle de la commune.

Sa composition :

Le Maire, Président

L'Inspecteur départemental de l'Education nationale ou son représentant

Deux Conseillers municipaux désignés par l'assemblée communale pour la durée de leur mandat

Trois membres élus par les sociétaires pour une durée de trois ans. L'élection se déroule sous la forme d'un scrutin uninominal à un seul tour, quel que soit le nombre de votants. Les candidats qui ont obtenu le plus de voix sont proclamés élus. Ils sont rééligibles. Un membre désigné par le Préfet ou le Sous-Préfet pour une durée égale à celle de mandat de Conseiller municipal.

Le Conseil municipal peut, par délibération motivée, porter le nombre de ses représentants à un chiffre plus élevé sans toutefois excéder le 1/3 de ses membres. Dans un tel cas, les parents d'élèves peuvent également désigner autant de représentants supplémentaires.

Le Maire propose de fixer à 5 le nombre de délégués du Conseil municipal au Comité de gestion de la Caisse des écoles de Saint Quay-Perros.

Vote unanime de l'assemblée à la proposition du Maire.

Une liste se déclare, composée de Pierrick ROUSSELOT, Josiane REGUER, Pomme BROGGI, Jean-Jacques RIVIER et Karine ROULLEAU.

Cette liste obtenant 15 voix sur 15 suffrages exprimés, Pierrick ROUSSELOT, Josiane REGUER, Pomme BROGGI, Jean-Jacques RIVIER et Karine ROULLEAU sont élus délégués du Conseil municipal au Comité de gestion de la Caisse des écoles.

6 – Election des membres titulaires et suppléants à la commission communale d'appel d'offres :

Le Maire indique que la commission d'appel d'offres est composée du Maire ou son représentant et de trois membres du Conseil municipal élus par l'assemblée à la représentation proportionnelle au plus fort reste ainsi qu'un nombre égal de membres suppléants. Cette commission est constituée pour la durée du mandat.

Une liste de « titulaires » est déclarée composée d'Yves DAVOULT, Gérard DAUVERGNE et Yves LE DAMANY ainsi qu'une liste de « suppléants » composée de Christine PHILIPPE, Jean François ORVEN et Karine ROULLEAU.

Suite au vote et obtenant 15 voix sur 15 suffrages exprimés, Yves DAVOULT, Gérard DAUVERGNE et Yves LE DAMANY sont élus membres titulaires de la commission communale d'appel d'offres. Christine PHILIPPE, Jean François ORVEN et Karine ROULLEAU sont élus membres suppléants de cette commission.

7 – Désignation des membres titulaires et suppléants à la commission communale des impôts directs :

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal, unanime, retire ce point de l'ordre du jour.

8 – Organisation du travail en commission communale :

Le Maire expose à l'assemblée le projet de fonctionnement du travail en commission communale. Il souhaite créer une seule commission appelée « commission communale de travail » qui sera

composée uniquement des élus du Conseil municipal. Cette commission, qui se réunira tous les 15 jours, traitera de tous les dossiers des domaines de l'urbanisme, des travaux, des finances ou encore de la communication.

Ainsi, l'ensemble des membres de l'assemblée seront informés de tous les dossiers concernant le fonctionnement de la commune.

Ce sera aussi un moment d'échanges et de participation active pour les 15 conseillers municipaux.

Yves LE DAMANY craint que les dossiers d'urbanisme soient difficiles à traiter avec ce type de fonctionnement.

Le Maire estime que ce ne sera pas un problème majeur car la mairie dispose d'outils (visionneuse, scanner, écran) permettant de présenter les plans dans de bonnes conditions.

Yves LE DAMANY regrette l'absence de « membres extérieurs ». C'était pourtant une volonté de la majorité en 2008.

Le Maire répond que les élections sont passées et que l'assemblée communale est composée de gens de qualité.

Cependant, il tient à dire qu'il organisera, deux fois par an, des réunions publiques pour exposer l'état d'avancement des projets et pour recevoir les avis, propositions ou remarques du public.

Il est persuadé que ce mode de fonctionnement sera enrichissant, s'inscrivant dans l'exemple d'une démarche participative.

Yves LE DAMANY demande si des comptes rendus seront rédigés.

Le Maire répond qu'il y aura des comptes rendus sauf si les sujets sont trop succincts.

En conclusion, le Conseil municipal, unanime, décide de créer cette commission communale de travail qui devra élire son Vice-Président.

Journal communal « Vivre à Saint Quay »:

Le Maire propose de nommer Yves DAVOULT, Directeur de la publication du journal communal « Vivre à Saint Quay » ainsi que Josiane REGUER en tant que Directrice adjointe.

Accord unanime de l'assemblée.

Commission scolaire :

Compte tenu de la spécificité de l'école, de son fonctionnement mais aussi du dossier lié à la mise en place et à la gestion des nouveaux rythmes scolaires, le Maire souhaite créer une commission scolaire.

Le Conseil municipal, unanime, décide de créer une commission scolaire qui sera composée de Pierrick ROUSSELOT, Josiane REGUER, Pomme BROGGI, Christine PHILIPPE, Karine ROULLEAU ainsi que de trois représentants des parents d'élèves et des deux directrices d'écoles.

Cette commission rendra compte de ses travaux à la commission communale de travail.

Une réunion, concernant uniquement les élus, est programmée pour le 24 avril 2014 à 18h30.

Salle d'animation communale :

Yves DAVOULT indique à l'assemblée que la gestion de la salle d'animation communale fera partie de ses attributions d'adjoints au Maire. Il animera une réunion à la rentrée de septembre.

Jury des maisons fleuries :

Le Conseil municipal, unanime, décide de créer un jury pour le concours des maisons fleuries. Il sera composé de Jean-François ORVEN (Responsable), Marie-Paule LE GOFF, Sylvie BART, Josiane REGUER et Pascal MASSON, responsable du service communal des espaces verts.

9 – Election des délégués (titulaires et suppléants) au sein des structures intercommunales et autres organismes :

Le Maire indique que le Conseil municipal doit procéder par vote

à bulletin secret à la désignation des délégués titulaires et suppléants au sein des structures intercommunales et autres organismes.

A la lecture des propositions du Maire, Yves LE DAMANY constate avec regret que l'opposition municipale est exclue de tout poste de délégués. Il déclare que le groupe de l'opposition s'abstiendra. Par 13 voix, les personnes suivantes sont désignées au sein des structures intercommunales et autres organismes.

Syndicat départemental d'énergie 22 – Collège TREGOR-GOELO : Gérard DAUVERGNE (titulaire) et Jean François ORVEN (suppléant).

Syndicat d'adduction d'eau du Trégor : Titulaires, Roland GELGON, Gérard DAUVERGNE et Jean François ORVEN

Syndicat d'entraide du canton de Perros Guirec : Titulaires, Sylvie BART, Marie-Paule LE GOFF, Josiane REGUER et suppléante, Christine PHILIPPE.

Comité de soins du canton de Perros Guirec : Titulaires, Sylvie BART, Marie-Paule LE GOFF et Josiane REGUER.

Syndicat de l'École de musique du Trégor : Titulaires, Yves DAVOULT et Pomme BROGGI.

Comité national d'action sociale : Titulaire, Sylvie BART.

Centre intercommunal de découverte sportive : Titulaires, Roland GELGON, Pomme BROGGI et Christine PHILIPPE.

S.I.V.U. Petite enfance : Titulaires, Christine PHILIPPE, Josiane REGUER et suppléante, Pomme BROGGI.

Mission locale Ouest Côtes d'Armor : Marie-Paule LE GOFF (Titulaire) et Sylvie BART (Suppléante).

Correspondant « sécurité routière » : Jean François ORVEN (Titulaire).

10 – Questions diverses :

A – Yves LE DAMANY demande de quelle façon seront fixées les dates et heures des réunions des commissions.

Le Maire ne peut répondre aujourd'hui à cette question car il attend de savoir comment fonctionneront les réunions à Lannion Trégor Communauté.

B – Yves LE DAMANY souhaite connaître la position du Maire quant à l'élection du Président de Lannion Trégor Agglomération.

Le Maire répond qu'il a son idée sur la question mais qu'il attend de savoir qui sera candidat à ce poste. L'élection se fera à bulletin secret mais il dira ensuite pour qui il aura voté. La vue de l'exécutif communautaire permettra facilement à chacun de se faire une opinion sur ce sujet.

L'Ordre du jour épuisé, la séance est levée.

VU LE MAIRE, VU LE SECRETAIRE DE SEANCE

Compte rendu du Conseil municipal du vendredi 25 avril 2014 à 18 heures

Etaient présents : Pierrick ROUSSELOT, Maire, Yves DAVOULT, Gérard DAUVERGNE, Josiane REGUER, Marie-Paule LE GOFF, Sylvie BART, Roland GELGON, Pomme BROGGI, Nicole DUPONT, Jean Jacques RIVIER (arrivé en cours de séance), Christine PHILIPPE, Hervé LE GROSSEC, formant le groupe majoritaire, Yves LE DAMANY et Karine ROULLEAU, formant le groupe de l'opposition, Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Absents : Jean-François ORVEN (procuration à Marie-Paule LE GOFF).

Secrétaire de séance : Pomme BROGGI est désignée secrétaire de séance.

Le quorum atteint, le Maire ouvre la séance en rappelant l'ordre du jour :

1 – Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 17 avril 2014

2 – Subventions 2014 aux associations kénanaïses

3 – Décision d'affectation des résultats du compte administratif 2013 de la commune au budget primitif 2014 de la commune

4 – Vote des taux d'imposition 2014 (Taxe d'habitation et taxes foncières)

5 – Vote du budget primitif 2014 de la commune

1 – Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 17 avril 2014 :

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2 – Subventions 2014 aux associations kénanaïses :

Yves DAVOULT, Adjoint au Maire chargé des Finances, présente les propositions de la commission communale de travail.

A l'unanimité, le Conseil municipal vote les subventions 2014 suivantes aux associations kénanaïses :

Stade Kénanaïse	2500 €	Trankilik	200 €
ACK	2500 €	Gym loisirs	300 €
Amicale des retraités	760 €	Danses bretonnes	500 €
Société de Chasse	420 €	Espéranto	250 €
Scots Bonnet	200 €	Amic.Empl.Communaux	2880 €
Amicale laïque	2500 €	Animations kénanaïses	2500 €

3 – Décision d'affectation des résultats du compte administratif 2013 de la commune au budget primitif 2014 de la commune :

Yves DAVOULT rappelle que le compte administratif 2013 de la commune a été voté le 21 février 2014 et que la section de fonctionnement a dégagé un excédent de clôture de 318 249,34 €uros, somme qui peut être affectée au budget primitif 2014, soit en totalité en section de fonctionnement soit tout ou partie en section d'investissement.

Ce montant correspondant en grande partie à la capacité d'autofinancement pour les investissements de la commune, Yves DAVOULT propose d'affecter la totalité de cet excédent, soit 318 249,34€ en recette de la section d'investissement du budget primitif 2014 de la commune.

Accord unanime du Conseil municipal sur cette proposition.
Arrivée de Jean Jacques RIVIER.

4 – Vote des taux d'imposition 2014 (Taxe d'habitation et taxes foncières) :

Le Maire propose à l'assemblée de reconduire les taux d'imposition de l'an passé. A l'unanimité, le Conseil municipal vote les taux suivants pour 2014 :

Taxe d'Habitation : 18,11 % Taxe foncière (bâti) : 18,66 %
Taxe foncière (non bâti) : 65,23 %

5 – Vote du budget primitif 2014 de la commune :

Yves DAVOULT présente à l'assemblée le projet de budget primitif 2014 de la commune étudié en commission communale de travail :
Section de fonctionnement équilibrée à 1 346 200 €uros

• DEPENSES

011 - Charges à caractère général	241 790
012 - Charges de personnel	625 000
65 - Autres charges gestion courante	144 600
66 - Charges financières	37 000
67 - Charges exceptionnelles	12 400
042- Opération d'ordre entre section	27 900
Sous Total	1 088 690
023 - Virement à la section d'invest.	257 510
TOTAL	1 346 200

Toutes ces dépenses doivent être comprises comme un guide et non pas comme des dépenses à atteindre.

Chapitre 011 : il est en augmentation de 2,50 % par rapport à 2013 pour deux raisons essentielles ; tout d'abord car les dépenses d'énergie augmentent et que d'autre part, car il est préférable d'avoir une petite marge de sécurité afin d'éviter autant que faire se peut, le vote de « décisions modificatives ».

Chapitre 012 : en augmentation de 9,2% par rapport à 2013. Ceci est dû aux avancements de grade d'agents territoriaux entraînant une augmentation de salaires. Il ne s'agit pas de l'augmentation du point d'indice de rémunérations puisque celui-ci est actuellement bloqué.

D'autre part, il est inscrit une prévision de charges de 25000 € qui correspond à la rémunération du personnel devant encadrer le fonctionnement des nouveaux rythmes scolaires et ce pour 4 à 5 mois de rémunération. Il s'agit d'une enveloppe globale car rien de précis n'a pour le moment été élaboré, ce dossier étant en cours de finalisation.

Chapitre 65 : l'augmentation est de 1,3% par rapport à 2013. Cette augmentation se situe au niveau de la participation de la commune à l'Ecole de musique car il y a cette année une augmentation du nombre d'élèves kénanais par rapport à 2013.

Chapitre 66 : En diminution de 37%. Ce chapitre concerne le paiement des intérêts de la dette. La structure des tableaux d'amortissement des emprunts font qu'en cours de vie, la partie « intérêts » diminue et la partie « capital » (en dépenses d'investissement) augmente. D'autre part, un prêt important est basé sur l'Euribor dont le taux est très bas.

Chapitre 042 : il concerne des mouvements d'écritures entre les deux sections du budget.

Chapitre 023 : l'équilibre de la section est atteint par l'écriture de ce virement à la section d'investissement.

• RECETTES

013 - Atténuations de charges	42 000
70 - Produits des services	8 700
042 - Opération d'ordre entre section	12 000
73 - Impôts et Taxes	1 019 300
74 - Dotations et participations	248 500
75 - Autres produits gest.courante	14 700
77 - Produits exceptionnels	1 000

A noter :

l'augmentation des « atténuations de charges » qui correspond aux remboursements de maladies des agents communaux.

La très faible augmentation du produit des impôts, taxes et dotations versées par l'Etat.

Yves LE DAMANY évoque la taxe sur les terrains devenus constructibles du fait de leur nouveau classement au P.L.U.

Le Maire répond que le devenir de cette taxe sera abordé et étudié en commission de travail afin qu'ensuite, le Conseil municipal

puisse délibérer.

Yves DAVOULT indique que ce dossier doit être étudié en même temps que celui de la P.V.R. qui disparaît au 01/01/2015 et que celui de la Taxe d'aménagement. Il faudra bien apprécier les risques financiers pouvant surgir dans le cadre d'aménagement urbains futurs.

Section d'investissement équilibrée à 748 969,17 €uros

Dépenses	Crédits report	Crédits 2014	Total B.P.2014
040 - Opération d'ordre entre section		12 000.00	12 000.00
16 - Capital de la dette		165 000.00	165 000.00
20 - Immobilisations incorpo.	6 350.00	15 000.00	21 350.00
204 - Subventions d'équipement versées	400.00	630.00	1 030.00
21 - Immobilisations corporelles	5 700.00	56 080.00	61 780.00
23 - Immobilisations en cours	2 000.00	485 809.17	487 809.17
TOTAL	14 450.00	734 519.17	748 969.17

Recettes	Crédits 2014
001 - Solde d'exécution reporté	108 709.83
021 - Virement de la section de fonctionnement	257 510.00
040 - Opération d'ordre entre section	27 900.00
10 - Dotations fonds divers	354 849.34
TOTAL	748 969.17

Yves DAVOULT explique les montants des écritures et dresse ensuite la liste des prévisions de dépenses :

- 100 000 € : Travaux d'aménagement du giratoire de Saint Méen pour lesquels la participation de la commune n'a pas encore été demandée par Lannion Trégor Communauté.
- 5 700 € : Grosse réparation sur le tracteur communal
- 5 700 € : Achat d'abris bus installés aux abords du giratoire de Saint Méen
- 3 380 € : Achat de 7 ordinateurs à l'école élémentaire
- 6 300 € : Honoraires d'études concernant le dossier d'assainissement des eaux pluviales
- 2 000 € : Retenue de garantie sur les travaux de construction du nouveau bâtiment des services techniques
- 5 000 € : Aménagement du patio de l'école. Auparavant, il s'agissait d'une cour qui, après un premier aménagement, va se transformer en salle nécessitant la réalisation de travaux (électricité, chauffage).
- 75 000 € : Travaux de voirie. Pour le moment, aucune décision n'est prise quant aux voiries concernées. Ceci sera étudié en commission puis validation en Conseil municipal.
- 25 000 € : Renouvellement de véhicules, en cas de besoin.
- 20 000 € : Frais d'études pour l'aménagement de salles à proximité de la Mairie. Aucun crédit n'est provisionné cette année pour la partie travaux car compte tenu des délais nécessaires aux études et à la concrétisation des marchés de travaux, il est peu probable que 2014 voit un démarrage des travaux. Le Maire indique que si ce soit être le cas, le Conseil municipal sera amené en temps voulu à voter les crédits nécessaires.
- 5 000 € : Achat de mobilier (chaises) pour la salle d'animation communale.
- 10 000 € : Achat de matériels pour les services techniques.
- 7 000 € : Achat de panneaux d'exposition pour la salle d'animation. Les panneaux actuels sont vétustes, lourds et difficiles à manipuler.
- 7000 € : Réfection du chauffage de la salle d'animation communale.
- 15 000 € : Frais d'études dans le cadre d'une révision du P.L.U. (adaptation de zones d'urbanisme et mise en concordance du

P.L.U. avec le Scot du Trégor).
- 21 449 € : Investissements actuellement non identifiés.
Tous ces investissements sont programmés en autofinancement, sans avoir recours à l'emprunt.

Concernant le projet de renouvellement de véhicules, Karine ROULLEAU évoque la possibilité de financement par « crédit bail ».
Yves DAVOULT répond que ce mode de financement ne correspond pas à l'utilisation faite des véhicules qui font très peu de kilomètres dans l'année et qui ont une durée de vie très longue. Mais le cas échéant, c'est une solution qui peut être étudiée en son temps.

Yves LE DAMANY indique que lors de la campagne électorale et du débat public, le Maire annonçait la réalisation de salles multi-activités. Y-a-t-il aujourd'hui un planning défini ?
Le Maire répond qu'au budget 2014, c'est uniquement un crédit concernant l'étude qui est proposé. Il souhaite bien évidemment que ce dossier puisse aboutir rapidement mais il faudra respecter les contraintes et les longueurs administratives. Si des travaux devaient pouvoir démarrer dès cette année, il sera proposé au Conseil municipal de voter, par « décisions modificatives », les crédits nécessaires au financement des travaux.

Yves LE DAMANY évoque le projet de révision du P.L.U. devant intégrer les dispositions du SCoT et du SDAEP. Cette révision concernera-t-elle aussi les futurs lotissements annoncés par le Maire ?
Le Maire répond que la Municipalité a été approchée par des personnes ayant un projet de lotissement mais que c'est actuellement à l'état d'étude et confère un caractère confidentiel.

Lorsqu'un projet plus précis et concret sera déposé, la commission communale de travail étudiera le dossier.

Yves LE DAMANY demande où en est le dossier des futurs aménagements de la RD 788 (contre-allée de Crec'h Quillé et giratoire de Ker Noël).

Le Maire répond qu'il va participer, accompagné de Gérard DAUVERGNE, à une réunion organisée par le Conseil général concernant le S.T.I.C.A. (schéma des transports intelligents des Côtes d'Armor). Ils vont défendre bien évidemment les deux dossiers concernant la commune. Le Maire précise que les services de Lannion Trégor Communauté travaillent actuellement sur le dossier de Crec'h Quillé.

Par ailleurs, répondant à la question d'Yves LE DAMANY sur la démarche faite par l'association Trégor Bicyclette au moment des élections municipales, Le Maire répond qu'un cheminement pour les vélos pourra être étudié dans le cadre de l'aménagement de

la contre-allée de Crec'h Quillé, précisant toutes fois que nous sommes ici, comme à Balaneyer, sur le domaine départemental. D'autre part, le Maire indique qu'il a rencontré un commerçant kénanais pour la mise en place et la location de vélos électriques. Ce commerçant est intéressé et le projet sera étudié en concertation avec Lannion Trégor Communauté.

Yves LE DAMANY demande si les travaux liés à l'état de la piste d'athlétisme sont intégrés au crédit du programme de voirie 2014.
Yves DAVOULT répond que les interventions faites relèvent de l'entretien courant donc budgétés en section de fonctionnement. Le constat est que les drains, très anciens, sont bouchés. Aussi, une intervention va être faite afin de résorber la stagnation d'eaux sur la piste par l'installation d'avaloirs et de pompes d'évacuation vers le réseau d'évacuation des eaux pluviales. Rien ne peut garantir le succès de cette intervention mais il faut essayer.

Yves LE DAMANY évoque ensuite la tenue de réunion publique notamment pour présenter le budget.

Le Maire répond que ces réunions se tiendront comme il en a fait l'annonce, à savoir deux fois par an, une avant le vote du budget et l'autre à l'automne. Cette année étant particulière, une seule réunion aura lieu, en septembre prochain.

Le Maire propose de passer au vote du budget.

Après étude, Le Conseil municipal, par 13 voix POUR (groupe majoritaire), 2 CONTRE (groupe de l'opposition), vote, au niveau des chapitres, le budget primitif 2014 de la commune ainsi présenté.

Autre point abordé :

Sur proposition du Maire et à l'unanimité, le Conseil municipal décide de créer un groupe de travail chargé d'étudier l'aménagement futur des locaux autour de la mairie et des anciens locaux scolaires. Sous la présidence du Maire, ce groupe de travail est composé de : Pierrick ROUSSELOT, Yves DAVOULT, Gérard DAUVERGNE, Josiane REGUER, Hervé LE GROSSEC, Sylvie BART, Yves LE DAMANY et Jean Jacques RIVIER.

La date du prochain Conseil municipal n'est pas précisée.

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée.

VU LE MAIRE,

VU LA SECRETAIRE DE SEANCE

Compte rendu du Conseil municipal du jeudi 15 mai 2014 à 18 heures 30

Etaient présents : Pierrick ROUSSELOT, Maire, Yves DAVOULT, Gérard DAUVERGNE, Josiane REGUER, Marie-Paule LE GOFF, Sylvie BART, Roland GELGON, Pomme BROGGI, Jean Jacques RIVIER, Christine PHILIPPE, Hervé LE GROSSEC, formant le groupe majoritaire, Yves LE DAMANY et Karine ROULLEAU, formant le groupe de l'opposition, Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Absents : Jean François ORVEN (procuration à Marie-Paule LE GOFF) et Nicole DUPONT (procuration à Pierrick ROUSSELOT).

Secrétaire de séance : Yves DAVOULT est désigné secrétaire de séance.

Le quorum atteint, le Maire ouvre la séance en rappelant l'ordre du jour :

1 – Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 25 avril 2014

2 – Point sur le dossier des nouveaux rythmes scolaires

3 – Commission communale des impôts directs : liste préparatoire

4 – Taxe communale sur les cessions de terrains devenus constructibles

5 – Lannion Trégor Communauté : désignation de délégués aux commissions et au CIAS

6 – Questions diverses

1 – Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 25 avril 2014 :

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2 – Point sur le dossier des nouveaux rythmes scolaires :

Concernant ce dossier, le Maire déclare qu'il convient de s'organiser rapidement car le projet doit être finalisé pour le mois de juin prochain, pour une mise en place à la rentrée de septembre 2014.

Pour ce faire, le Maire propose de recruter une personne, du 19 mai au 14 juin, qui sera chargée d'élaborer et de présenter un projet cohérent. Elle sera chargée d'élaborer un planning des activités, de contacter et de proposer des intervenants ainsi que de rédiger le « projet éducatif territorial » et les dossiers de demandes d'aides financières auprès des services de l'Etat et de la CAF 22.

Répondant à la question de Karine ROULLEAU, le Maire indique qu'il n'a pas lancé un appel à candidature car beaucoup de personnes se sont déjà manifestées. La personne pressentie serait recrutée par le biais du Centre de gestion 22. C'est quelqu'un qu'il juge de qualité et tout à fait capable de réaliser ce travail, qui est titulaire de tous les diplômes requis, qui encadre déjà les enfants au sein du C.I.D.S. (Centre intercommunal de découverte sportive auquel adhère la commune) et qui habite à Saint Quay-Perros.

Le moment venu, au mois de septembre, il conviendra de revoir la situation administrative de cette personne et le cas échéant, de définir, si besoin, une procédure de recrutement, y compris pour les autres intervenants.

Le Conseil municipal, unanime, approuve la démarche entreprise par le Maire.

3 – Commission communale des impôts directs : liste préparatoire

Afin de constituer la nouvelle commission communale des impôts directs de la commune, le Conseil municipal, unanime, dresse la liste suivante de contribuables qui sera transmise à la Direction générale des finances publiques :

Président : Pierrick ROUSSELOT, Maire

Commissaires titulaires

Yves DAVOULT
Gérard DAUVERGNE
Pomme BROGGI
Roland GELGON
Karine ROULLEAU
Pierre COATANEA
Christine PHILIPPE
Hervé LE GROSSEC
Sylvie BART
Christian LOGIOU

Extérieurs
Extérieurs

Paul HOUYVET
Stéphane BEATRIX

Commissaires suppléants

Jean-Jacques RIVIER
Marie-Paule LE GOFF
Jean-François ORVEN
Josiane RÉGUER
Yves LE DAMANY
Dominique LECOMTE
Nicole DUPONT
Roland TELLE
Gérard ALLAIN
Agnès TOULLIC
Jean Claude GUELOU
Yann ALLAIN

4 – Taxe communale sur les cessions de terrains devenus constructibles :

Le Maire rappelle à l'assemblée que cette taxe a été instituée par délibération du Conseil municipal en date du 25 mai 2007, faisant référence notamment à l'article 26 de la loi n° 2006-872 du 13 juillet 2006, à l'article 1529 du Code général des impôts et à l'article 19 de la LFR n° 2006-1771 du 30 décembre 2006.

Il indique que cette taxe, mise en place à juste titre sur la commune n'a malheureusement pas eu les effets souhaités. La crise et particulièrement la crise immobilière perdure et cette taxe est devenue aujourd'hui un frein au développement plutôt qu'une nouvelle ressource pour la commune.

Le marché immobilier est donc de plus en plus difficile et nous souhaitons tous voir arriver sur la commune de nouveaux habitants et en particuliers des jeunes. La commune en a besoin en particulier pour son école.

Le Maire propose à l'assemblée de supprimer cette taxe en déclarant oser espérer que les propriétaires de terrains constructibles y verront un geste fort du conseil municipal et qu'enfin la commune aura le plaisir de voir des projets d'aménagements se concrétiser.

Yves LE DAMANY souhaite juste une précision car il avait été dit lors d'une précédente séance que ce dossier serait étudié en même temps que ceux de la P.V.R. (participation voies et réseaux) et de la Taxe d'aménagement.

Le Maire répond qu'il ne souhaite pas traiter ces dossiers au même moment car la P.V.R. va être supprimée automatiquement en 2015 et c'est à ce moment-là que nous devons étudier le dossier de la taxe d'aménagement.

Le Maire précise que Gérard DAUVERGNE travaille actuellement sur le remplacement de la P.V.R. qui, le rappelle-t-il, avait pour but de préciser le mode de financement des travaux laissés à la charge des communes par les différents gestionnaires de ces réseaux. Ce dossier sera débattu dès le mois de septembre prochain ainsi que celui de la taxe d'aménagement.

A l'unanimité, le Conseil municipal décide de supprimer la taxe forfaitaire sur la première cession à titre onéreux de terrains nus rendus constructibles du fait de leur classement dans le P.L.U.

Cette délibération annule, à compter de sa publication réglementaire, toutes les dispositions de la délibération n° 07.04.02. du 25 mai 2007.

5 – Lannion Trégor Communauté : désignation de délégués aux commissions et au CIAS :

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal, unanime, désigne les personnes suivantes pour participer aux commissions de Lannion Trégor Communauté :

Commission intercommunale des impôts directs : Yves DAVOULT (Titulaire) et Pierrick ROUSSELOT (suppléant)

C.L.E.T. : Yves DAVOULT

Commissions de travail communautaires :

Commission n° 2 : Economie, emploi, enseignement supérieur, recherche, formation et innovation, tourisme : Yves LE DAMANY

Commission n° 3 : Eau-assainissement, déchets ménagers, voirie : Roland GELGON

Commission n° 5 : Environnement et énergie : Gérard DAUVERGNE

Commissions consultatives des services publics :

Commission consultative « déplacements et accessibilité » : Gérard DAUVERGNE

Commission consultative « Eau potable et assainissement » : Roland GELGON

Commission consultative « Usagers de Ti Dour » : Pierrick ROUSSELOT

Centre intercommunal d'action sociale :

Le Maire précise que le C.I.A.S. est composé de deux collèges : un collège des élus de L.T.Communauté et un collège des élus communaux. Il invite les membres de l'assemblée intéressés par le C.I.A.S. à faire acte de candidature auprès de lui. Il transmettra les candidatures à L.T. Communauté.

6 – Questions diverses :

A- Pouvoirs de police du Maire :

Le Maire informe l'assemblée que la loi organise le transfert automatique de certains pouvoirs de police du Maire au Président d'E.P.C.I., ici Lannion-Trégor Communauté.

Il indique qu'il va prendre un arrêté indiquant qu'il est opposé au transfert des pouvoirs de police administrative spéciale en matière d'assainissement, de collecte des déchets, d'aires d'accueil ou de terrains de passage des gens du voyage, de circulation et stationnement, de délivrance des autorisations de stationnement aux exploitants de taxis ainsi que de lutte contre l'habitat indigne au Président de Lannion-Trégor Communauté.

Il s'agit d'une position commune avec le Président LE JEUNE.

Ce fut déjà le cas au cours du précédent mandat.

B – « Schéma des transports intelligents des Côtes d'Armor (S.T.I.C.A.) :

Le Maire et Gérard DAUVERGNE ont participé le 30 avril dernier à une réunion organisée par le Conseil général. L'objet de cette réunion était de préciser comment seront mis en œuvre les projets retenus jusqu'en 2020 et notamment les ordres de priorité.

Priorité donc aux projets nécessitant le lancement d'études avant 2020 puis suivront les projets « alternatifs », c'est-à-dire les projets qui pourront être réalisés en tenant compte des moyens financiers, des acquisitions foncières et de la décision des élus concernés et enfin les projets dits « de réserve » qui auront une programmation à long terme.

En ce qui concerne Saint Quay-Perros, les deux opérations retenues que sont l'aménagement de la portion routière entre le giratoire du Cruguil et celui de Saint Méen ainsi que la réalisation du giratoire de Ker Noël sont inscrites en « opérations alternatives ». Les études sont bien avancées et il faudra maintenant se positionner sur l'ordre de priorité à donner entre ces deux projets. Pour le moment, aucun planning n'est arrêté.

Suite aux travaux d'aménagement du giratoire de Saint Méen et comme convenu avec L-T Communauté et le Conseil général, des remises en état des bords de chaussées ainsi que l'écoulement dans les douves ont été réalisées sur les voiries communales ayant supportées les déviations de circulation.

Quelques aménagements restent à faire sur le giratoire de Saint

Méen et l'intervention du « point à temps » par L-T Communauté est prévue avant le week-end de « l'Ascension ».

Yves DAVOULT indique qu'il va rencontrer très prochainement le responsable technique de L-T Communauté afin de planifier les sept jours de « point à temps » sur la commune.

C – Décision modificatives n°1 du budget communal 2014 :

A l'unanimité, le Conseil municipal vote la décision modificative n° 1 suivante du budget primitif 2014 de la commune :

Section d'investissement – Dépenses

Chapitre 23 : - 10 000 €

Chapitre 204 : + 10 000 €

Ceci afin de payer au Syndicat départemental d'énergie, la participation financière de la commune à l'éclairage du giratoire de Saint Méen. Il ne s'agit pas de nouveaux crédits mais d'une ventilation de crédits entre chapitres budgétaires.

D - Convention Commune – Gaz réseau Distribution France

Par 14 voix (abstention de Pômme BROGGI) le Conseil municipal autorise le Maire à signer, au nom de la commune, la convention n° AMR-140422-221 entre la Commune et Gaz réseau Distribution France pour l'installation et l'hébergement d'équipement de Télérelevé en hauteur sur le bâtiment des services techniques à Balaneyer.

E – Ecole de musique du Trégor : Yves DAVOULT informe l'assemblée de la constitution du nouveau bureau exécutif à savoir, Fabien CANEVET de Lannion, Président, Christophe BETOUL de Perros Guirec, Vice-Président, Yves DAVOULT, Trésorier et Stéphanie CRESTEL de Lannion, Secrétaire.

F – Le Maire donne quelques informations sur la Salon de l'Habitat, le planning du prochain journal communal et sur le prochain Comice agricole.

G – Le Maire propose à l'assemblée de se réunir le groupe de travail « nouveaux rythmes scolaires » le 26 mai 2014 à 18h.

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée.

VU LE MAIRE, VU LE SECRETAIRE DE SEANCE

Dimanche 6 avril dernier, les Aînés de la commune se sont retrouvés à la salle Yves GUEGAN pour le traditionnel repas annuel offert par le C.C.A.S. Après le discours d'accueil du Maire, Pierrick ROUSSELOT, les participants ont partagé le repas de fête et un grand moment de convivialité : Certains ont même poussé la chansonnette ! L'ambiance festive était également sur la piste de danse orchestrée par Danielle Nicolas et son accordéon. Grand merci à notre cuisinier Jean-François COZIAN et aux employés communaux qui ont assuré le service.



Les Couillons de Tomé vous présentent leur nouveau CD

Le groupe de chants de marins « Les Couillons de Tomé » a enregistré dans la salle de musique de St Quay son nouveau CD dont le titre est : « Tous les bateaux, été 2014 ».

Dans ce nouveau CD nous interprétons des chansons de grands auteurs comme « Tous les bateaux » d'Anne Vanderlove, ou « La marine » de Georges Brassens, ou encore « Les goémonniers » de Michel Tonnerre, mais aussi des chansons plus traditionnelles comme « Hardi les gars ». Il y a aussi des découvertes comme « Kimiad ar martolod yaouank », une très belle ballade en breton interprétée superbement par notre quénanais « pur jus » Louis.

N'hésitez pas à l'acheter, 10 euros, pour un souvenir, pour offrir, pour danser ! Des chants de marins par des amoureux de la mer et d'authentiques marins. Vous en trouverez à la mairie. C'est avec plaisir que nous nous retrouverons lors d'une prochaine animation, à St Quay, c'est promis !

N'hésitez pas à consulter notre site :
<http://couillonsdetome.jimdo.com/>

Da ch'entan



Bourse aux vêtements

CALENDRIER DE L'AUTOMNE 2014 :

• Vêtements :

Dépôts : mercredi 8 octobre de 9h à 17h

Vente : vendredi 10 octobre de 14h à 17h et

samedi 11 octobre de 9h à 17h.

• Jouets/déco/ bijoux

Dépôts : vendredi 7 novembre de 9h à 17h

Vente : samedi 8 novembre de 9h à 17h



Le samedi 1^{er} février, remise officielle d'un chèque de 400 € à trois associations (Objectif Autonomie, Marie Curie et France Adot) par Mado HAMON, Présidente de la Bourse aux vêtements.

Gym loisirs



Voici une année qui se termine avec une participation toujours grandissante dans l'ensemble des activités proposées. GYM D' ENTRETIEN, dispensée par PATRICIA THEPAULT.

Pour la rentrée prochaine, Patricia vous propose des cours de gym toujours en musique dans une ambiance conviviale.

Exercices de cardio, abdos, étirements, et relaxation en fin de cours.

LE TARIF pour l'année est de 65 € pour un ou deux cours par semaine :

- lundi de 19h à 20h et le jeudi de 9h15 à 10h15

La méthode pilate

COURS dispensés par PEGGY LE GUYADER.

Gym douce permettant le développement et le maintien corporel, basé sur l'équilibre, la respiration, et la fluidité des mouvements.

Pour les débutants, séance LE MARDI DE 13h15 à 14h15.

Cour intermédiaire le JEUDI DE 13h15 à 14h15.

LE TARIF EST DE 150 € pour l'année et 135 € pour les adhérents à la gym.

LES COURS REPRENDRONT LE 8 SEPTEMBRE SALLE GUEGAN

Pour l'ensemble des activités un certificat médical sera demandé.

N'hésitez pas à venir vous renseigner :

LE FORUM DES ASSOCIATIONS SE TIENDRA LE 6 SEPTEMBRE APRES-MIDI SALLE YVES GUEGAN.



POUR TOUS RENSEIGNEMENTS :

Murielle : 02 96 23 37 81.

Annette : 02 96 23 10 49.

MAIL : gymloisir.kenanaise@laposte.net

Club informatique kénanais

La fin de saison approche

Le beau temps invite nombre de nos adhérents à s'exprimer dans les jardins plutôt que dans une salle informatique ! Le programme proposé en début de saison pour chaque groupe ayant, du moins nous l'espérons, donné satisfaction aux adhérents fait que certains cours se sont arrêtés à la mi-juin.

Un moment commun, au restaurant, a permis aux uns et aux autres de poursuivre une convivialité élargie, autre que par mail !!!



Il reste aux animateurs et membres du conseil d'administration à faire un bilan dans chacun des groupes et à préparer la saison prochaine.

Nous donnons donc rendez-vous, aux intéressés, au forum des associations qui aura lieu le samedi 6 septembre: Il permettra, en rencontrant les animateurs, de définir les besoins de chacun, d'échanger et d'effectuer les inscriptions pour la saison future.

**Pour tous renseignements: possibilité de contacter
Pierrot DAVY 02 96 48 48 50
Joël FRANCOIS 02 96 48 13 87**

SCOTS BONNET

Un deuxième semestre bien rempli pour les Scots Bonnet, des stages, des soirées informelles et bals à Saint Quay, dans d'autres régions de France et bien sûr chez nos fidèles amis britanniques.

L'année a bien évidemment commencé par la dégustation de la très française galette des rois accompagnée de cidre local. En janvier également le groupe de Bridport recevait nos danseurs pour leur bal annuel. Au fil des années des liens se sont créés dépassant l'unique plaisir de danser.

Le stage pour débutant annoncé dans le précédent numéro de la gazette a eu lieu le 8 février mais peu de Kénanais ont saisi cette opportunité de s'essayer à la danse écossaises et de découvrir qui sait une nouvelle passion ! Une occasion qui se renouvellera sûrement l'an prochain.

Fin Mars, ce fut le très sympathique bal de Guernesey ; un magnifique soleil a attiré les plus jeunes ou les moins fatigués à randonner pour découvrir de nouveaux coins de cette belle île entre deux activités consacrées à la danse.

En avril, deux d'entre nous ont participé, à Lyon, au « Spring Fling » qui est un week-end regroupant des danseurs de moins de 35 ans venant principalement d'Europe. Ce fut un grand événement car c'était la première fois que ce festival était organisé ailleurs qu'en Écosse. Les « anciens » retrouvent les « jeunes danseurs » le soir au cours de bals endiablés et animés.

Un mois de Mai très chargé car de multiples occasions : Moment de convivialité au bal de Lanester (Morbihan) ; une dizaine de danseurs ont fait le déplacement et ont passé une excellente soirée.

La branche de Paris a fêté cette année son trentième anniversaire par un très beau bal, très prisé auquel nos deux profes-

seurs ont participé, des musiciens talentueux ont su les faire vibrer.

Le bal de Jersey qui demande une grande préparation car les danses ne sont pas révisées avant de danser ; il faut donc tout avoir mémorisé ce qui s'acquiert avec de l'expérience et du travail. Comme toutes les disciplines, il faut s'investir pour devenir un bon danseur mais cela en vaut vraiment la peine car c'est un vrai plaisir de danser ces figures accompagnées par une musique entraînante.



Pour finir l'année, notre grand bal annuel a eu lieu le samedi 21 juin. Cette année nous avons eu la chance d'avoir un « day school » stage le samedi matin et après-midi dirigé par une professeure très expérimentée de Bournemouth (UK). Le soir, deux musiciens ont joué du piano, de l'accordéon et du violon ; une belle soirée.

Quay des chants

La chorale «Quay des Chants» a pris ses marques définitivement dans la salle Yves Guégan où elle donne ses répétitions tous les mardis matin entre 10h et 12h. Durant ces 2 heures nous apprenons ou revisitons des mélodies variant du classique à la Renaissance, période tant appréciée de notre Chef de Chœur Viviane Meunier, en passant par le lyrique ou le jazz voire le contemporain.

Nous vous offrirons le 26 juillet prochain à 20h30 notre premier «tour de chant» dans l'église de St Quay-Perros accompagnés du chœur des Hommes de Tréguier sous la houlette de Viviane qui dirige les deux chorales.

Vous êtes tous attendus à la prochaine rentrée pour nous rejoindre et partager avec notre groupe composé de sopranos, altos, basses et ténor ce moment de partage et de convivialité.



Ensemble Choral Awel Dreger

Siège social : Mairie de Saint-Quay Perros - Contact : Janig Le Moing (présidente)

Téléphone : 02 96 37 64 38 - 06 32 01 08 01 - courriel : janig.lemoing@orange.fr



Déroulement des activités :

Jour et horaire : mercredi soir de 20 h 30 à 22 h30.

Lieu : Salle Yves Guegan

Chef de chœur : Laurence le Gall

Une nouvelle association vient de s'implanter à St Quay-Perros : l'Ensemble Choral AWEL DREGER.

Son répertoire est varié mais reste attaché à la langue et à la musique bretonne

Les répétitions ont lieu chaque mercredi soir de 20h30 à 22h30 à la salle Yves GUEGAN, dans une ambiance conviviale, sous la direction de Laurence Le Gall, professeur de chant. Toute personne désirant chanter, quelles que soient ses connaissances musicales, sera la bienvenue.

Danses Bretonnes

Après la galette des rois le jeudi 9 janvier 2014 avec Pierre & Philippe, la soirée crêpes s'est déroulée le mardi 19 février. Le samedi 5 Janvier 2014, de 14 heures à 17 h : stage de danses Fisel et dans Kost ar c'hoat avec Jeannot le Coz. Le soir à 20 heures : repas de l'association animé par Julien Cornic et Christian Barbier (biniou bombarde).

Balade musicale Saint-Quay-Perros le 22 mai :

Marche de 8 km vers la chapelle de Saint Meen et l'allée couverte de Crech Quillé concert chapelle de Saint-Meen avec Sarah et Pierre dégustation de crêpes, fars bretons et cidre, chez Jean-Luc Kerroux.

Le 14 Juin, balade en bateau sur l'Aven et le Belon : visite de Concarneau et Pont-Aven

Le fest-noz du pardon de Saint Quay-Perros aura lieu le samedi 19 juillet au terrain de football (face Intermarché) avec hop'op'ops (groupe de 5 jeunes musiciens), Eric Liorzou guitare / Thomas Bocher flûte ; Goulc'hen MALRIEU Clarinette et Olivier URVOY Clarinette
Dernier cours le 26 juin.

Nous vous souhaitons de bonnes vacances 2014.

Le bureau.



Trankilik

Déjà 8 ans que L'Association « Trankilik » pratique le Qi Gong à la Salle Polyvalente de St Quay-Perros toujours dans le même esprit. Le Qi Gong répond parfaitement aux besoins actuels d'équilibre et de détente des occidentaux face aux aléas de la vie moderne. Il permet de contrôler ses émotions en atténuant ou supprimant affolement, inquiétude et stress excessifs... Cette pratique est accessible au plus grand nombre. Merci à Nitya qui nous enseigne les bienfaits du Qi Gong.

« Venez découvrir le Qi Gong tous les jeudis de 10h30 à 11h30 et 17h30 à 18h30 à la salle polyvalente ».

Nitya propose également deux cours de Yoga le Jeudi de 11h30 à 12h30 et 18h30 à 20h.

Un cours de « Yoga du Son » par Antoine Cottebrune est en projet en Septembre 2014, tous les lundis de 17h30 à 18h30. Atelier consacré à la pratique du son, émettre le son avec notre propre voix ; Il s'agit davantage d'explorer ensemble des vocalises dans lesquelles le rapport à la respiration, au souffle, soulage les tensions musculaires et nerveuses, stimulent

la vitalité et la joie engendrée par ce partage.

L'Association « Trankilik » sera présente au Forum des Associations, le Samedi 26 Septembre 2014 à la salle polyvalente de 14h à 17h.

Le Jeudi 26 Juin à 10h30 a eu lieu l'Assemblée Générale de L'Association Trankilik le bureau remercie les adhérents pour leur convivialité et bonne humeur. L'AG fut suivi d'un repas fait par Too Ti Bon .Merci à Gwendal

L'Association a désormais son site, en haut à gauche sur la page Google enlevez [https://www .google.fr](https://www.google.fr) mettre à la place : www.trankilik.jimdo.com

Vous aurez tous les renseignements sur l'Association Trankilik.

Si vous n'arrivez pas :

Contacts :

Maryvonne Autret 02 96 48 59

Nicole Mérel 02 96 48 46 04

Courriel : trankilik@orange.fr



L'Amicale Laïque vous donne rendez-vous le samedi 6 septembre 2014, au forum des associations, pour vous présenter ses nombreuses activités et vous inscrire aux différentes sections auprès des responsables:

- Hervé Brélivet pour la section école
- Régine Thomas-Botrel pour la section Art Floral
- Céline Guégan pour la section théâtre
- Erik Jacob pour la section Carnaval
- Marianne Déniel et bientôt Marie-Pierre Bernadac pour la section Danse Contemporaine.

Les liens entre toutes les sections se renforcent et les amicalistes ont plaisir à se retrouver lors de nos différents événements: le repas Couscous, les madeleines, l'animation de Noël et fête des mères, les cours de danse de février et enfin le théâtre où les enfants de l'école et les adultes nous ont réjouis.

Nous recherchons pour l'année prochaine des bénévoles pour prendre des responsabilités au sein de l'association.

Contact : amicalelaique.kenanaise@laposte.net
Tél: 02 96 49 06 63

La section école



Chaque année l'Amicale Laïque Kénanaise section école propose différentes actions afin de récolter des fonds pour financer les sorties scolaires proposées par les enseignantes. Un grand merci aux enseignantes d'organiser ces sorties.

Cette année, nous avons pu financer les sorties scolaires des maternelles (la pêche à pied, cycles sport, 4 spectacles, la chasse à l'œuf, l'achat de blocs de mousse et du petit matériel) et primaires (l'école de voile, le planétarium,

le cinéma, voyage à Jersey, moulin de Palacret, jardinage, monde et nature, le spectacle «poubelle la vie» et autres jeux) à hauteur de 9 522 euros.

L'ALK remercie les parents de leur participation aux nombreuses actions de l'amicale (repas couscous, calendrier, chocolats, madeleines, vente de sac cabas videgrenier, tombola et kermesse). Nous avons toujours besoin de bénévoles, alors n'hésitez pas à proposer votre aide !

La kermesse

Le 29 juin, les enfants de l'école nous ont présenté leur spectacle de fin d'année puis tout le monde s'est retrouvé autour de la salle Guégan pour les traditionnels jeux de l'amicale : X/Y, le foot, le basket, le fil électrique, maquillages et évidemment les crêpes maison .

Merci à nos sponsors et à tous les commerçants qui nous ont donné des lots. La liste des gagnants de la tombola est mise sous le blog : amicalelaique.kenanaise.overblog.com

Le vide-grenier

Le 13 avril a eu lieu le vide grenier organisé par la section école de l'amicale laïque kénanaise. Ce rendez-vous, désormais incontournable dans la vie kénanaise, est un vrai succès.

Cette année, des tentes supplémentaires disposées à l'extérieur additionnées aux habituelles places situées à l'intérieur des locaux de l'ancienne école, ont permis d'augmenter le nombre d'exposants à un chiffre record de 60 exposants !

Des exposants ravis de leurs bonnes ventes. En effet, la météo clémente et le cadre agréable a attiré de très nombreux visiteurs et acheteurs tout au long de la journée.

La restauration continue sur place (gallettes saucisses, hot-dogs, crêpes et gâteaux), a été fort appréciée. Les recettes ainsi réalisées ont permis à la section école de l'ALK de financer les nombreuses activités et sorties organisées

par les enseignantes des écoles maternelle et primaire Albert Jacquard. Pour le plus grand plaisir des enfants !

Un grand merci aux bénévoles sans qui l'organisation de ce moment serait impossible (toute aide est d'ailleurs la bienvenue pour la prochaine édition 2015!) ainsi qu'aux nombreux kénanais exposants et visiteurs !



Les fameuses madeleines de l'amicale

Comme chaque année début février, les parents de l'école nous cuisinent de délicieuses madeleines. Dès 7h, la cuisine se remplit de bénévoles, une organisation sans faille. Depuis 2 ans, un point de vente à l'Intermarché de Saint-Quay a permis de doubler les ventes en proposant à tous les kénanais de goûter à ses délicieux petits gâteaux.

Les enfants ne sont pas en reste et viennent aider à la préparation et à l'emballage.

C'est un rendez-vous très convivial où les familles se rencontrent.



La section Théâtre



L'amicale laïque a développé une activité théâtre depuis de nombreuses années, animée par Christine Paillat, professeur.

Théâtre adultes

La troupe « scène kénane » travaille sur une pièce qui donne lieu à plusieurs représentations publiques en fin d'année scolaire. Les acteurs se retrouvent le jeudi soir pour répéter.

Cette année, la troupe nous a amené dans un drôle de pensionnat de «jeunes orphelines» menée de main de fer par Pascaline. Entre Quiproquos et nid d'espion, les acteurs s'en sont donnés à cœur

joie pour le plus grand bonheur des spectateurs.

Avec Claude Déniel, Alain Fournier, Dominique Gannat, Marie-Hélène Le Berre, Marie-Louise Lebiez, Monique Lefebvre, Jacqueline Le Guilloux, Brigitte Rogard, Jean-Yves Roué et Christine Paillat pour la mise en scène.

Merci à nos décorateurs: Jean-Pierre Réguer, Jean-Pierre Kierre et Guy Le Ma-

gadoux et à Marion Laye qui nous a fait une belle affiche. Merci aussi à la mairie et à la troupe du Chat botté de Trébeurden pour son support logistique.

La troupe recherche pour l'année prochaine un acteur et une actrice.

Retrouvez les artistes en action en page centrale couleur

Théâtre enfants

Les enfants sont bien évidemment mis également à contribution. Trois ateliers sont ainsi ouverts : les mardis après l'école pour les primaires et les vendredis après l'école pour les moyennes et grandes sections. Une représentation devant les familles est organisée également en fin d'année scolaire. Sur l'année scolaire 2013/2014, 32 enfants ont pu bénéficier de cette activité pour notre plus grand plaisir !

Les cours reprendront courant septembre

Pour tout renseignement et inscription, contacter

Céline Guégan au 02 96 49 08 25

ou guegan.celine@orange.fr

Pour vous donner envie et pourquoi pas créer des vocations, voici quelques photos des représentations de cette année qui ont drainé plusieurs centaines de spectateurs.





Cette année encore, la joyeuse équipe des carnavalistes de Saint Quay-Perros a relevé le défi des Gras de l'Ile-Grande. Sur le thème de l'Amicale Laïque de Pleumeur-Bodou, «de quoi tu rêves ?», la quarantaine de participants de la section carnaval kénanaise a pu défilé le dimanche 23 février dernier sur le char «Rêve de Star».

Et bien oui, rien ne nous arrête... Nous sommes Bob Marley, Charly Chaplin, Cruellela, Dark Vador, Michel Plonareff.. Cat Woman ou souverains d'Egypte,..., que du beau monde, que du beau linge, des Stars, des vraies... défilant tours à tour sur un podium digne du festival de Cannes: tapis rouge, plantes luxuriantes, drapés moirés, affiches de ciné et un micro, s'il vous plaît, pour le discours de la consécration...

Bien sûr, travailler tous les samedis, venir ou pas aider aux serres (c'est notre

quartier général)..., c'est toujours un peu la panique de savoir si on aura fini à temps. C'est également la croix et la bannière de tenir un petit budget, c'est dur de manquer de musique ou d'une sono plus puissante que celle des collègues carnavalistes de l'Ile-Grande... Mais...Mais!

On est une sacrée super équipe, plein de vie, de bonheur, de folies et ça dure, ça dure depuis maintenant dix carnivals. (pas de défilé en 2004). On ne peut plus se quitter car les p'tites collations entre amis, le samedi midi et la veille du défilé, les crises de fou rire, les galères

logistiques, ça rapproche les hommes et les femmes, de bonne volonté, qui aiment les défis sympas de la vie.

Alors, tout le monde est le bienvenu sur notre planète «On évite de se prendre la tête et on perpétue la tradition des Gras». Pour la rentrée prochaine, les délirants,

les désinhibés, les systèmes D, les sympas et les tordus du boyau rigolo, soyez les bienvenus. Pas sérieux ...pas s'abstenir.

Un seul mot d'ordre réaliste : être costumé récup sympa et avec un char qui tient la route...déjà pour aller jusqu'à l'Ile-Grande (LOL). Recette pour tout réussir : Faut être un peu ch'ti peu disponible...et de bonne heure!...mais non!... de bonne humeur !

On ne fait pas de miracle non plus, sans un minimum de participation, pas de défilage... de défilement... de défilé possible !!!

Nous vous souhaitons à tous de très bonnes vacances d'été.

A la rentrée prochaine pour une nouvelle escale.



Section art floral

Tout au long de l'année, Chantal Thos a animé les 2 groupes d'art floral avec de belles réalisations : bonbons suspendus , tarte fleurie, feuilles en dentelle, vivement Pâques. Des créations toujours très originales et surprenantes !

Cette année encore , une dizaine d' enfants de l'école primaire ont confectionné 2 magnifiques compositions florales . la première pour NOEL : une assiette ornée de roses , de houx, de branches de sapin et de boules colorées . La deuxième réalisé à l'occasion de la fête des mères: un superbe bol décoré de petites marguerites jaunes, blanches ou violettes et de feuilles d'hor-

tensias et de joncs travaillés en ailes de papillons . le bouquet a été agrémenté d'un magnifique cœur en carton , sur lequel s'étaient posés de petits papillons argentés...et enveloppé à la façon des fleuristes ..

ils ont tout confectionné de leurs petites mains, avec amour .en laissant libre cours à leur créativité ..bravo les artistes ...

Pour la rentrée de septembre, venez vous inscrire auprès de Régine regine.thomas-botrel@laposte.net ou au forum des associations le Samedi 6 septembre.



Section danse

En février, Lucile Ségala a organisé un petit stage de 3 jours, plusieurs chorégraphies ont été apprises dans une ambiance chaleureuse. Le stage a accueilli une petite dizaine de danseurs apprentis: adultes et adolescents. Lucile présentera son nouveau spectacle « Souffle-moi » le 20 juillet à la Roche-Jagu.

Le prochain stage de danse contemporaine aura lieu à la Toussaint. N'hésitez à venir nous rencontrer lors du forum des associations.

Contact :
amicalelaique.kenanaise@laposte.net



FNACA : cérémonie du 19 mars 2014

Le 19 mars 1962, date du Cessez-le-feu en Algérie et date historiquement reconnue par la loi du 6 décembre 2012, est intimement lié à la paix. Pour la 2ème année, nous commémorons officiellement le 19 mars devant notre stèle « Square du 19 mars 1962 », pour rendre un hommage solennel aux acteurs volontaires ou contraints de cette guerre et notamment aux victimes civiles. Pour moi, cette journée est un choc de tous les jours ; je pense, tous les ans devant notre stèle, aux 30000 morts qui sont restés sur le terrain le 12 septembre 1956 lorsque nous sommes tombés en embuscade dans les gorges de Palestro ; si moi j'ai été gravement blessé, nombreux de mes camarades ne sont pas rentrés chez eux ce jour-là. Pensons aussi à leurs familles. C'est pourquoi, cette commémoration est importante. Même si je rencontre actuellement quelques difficultés, je sais pouvoir compter sur nombre d'adhérents et camarades qui me font toujours confiance et espèrent qu'un nouveau co-



mité regroupant les communes de Saint-Quay-Perros/Perros-Guirec/Louannec, voit le jour. Nous le devons à notre commune et à notre stèle.

Nous étions très nombreux à cette cérémonie en présence de Monsieur Pierrick Rousselot, Monsieur André Morvan, président du comité de Lannion, et moi-même, en tant que délégué du comité de Lannion. A cette occasion, des décora-

tions ont été remises à Monsieur Maxime Williatte (médaille croix du combattant) et Monsieur Yves Malcoste (médaille reconnaissance de la nation A.F.N.). La municipalité a ensuite convié les participants au pot de l'amitié traditionnellement servi à la salle Yves Guégan.

Christian Le Guillouzer.

Athlétic club kénanais

L'ACK au challenge équip'athlé départemental à LAMBALLE

L'équipe féminine benjamine constituée de Yuna LECOZIC- SIMON, Suzanne BENIS , Camille OLIVARES, Marine LEROUX finit à la 1ère place avec 314 points. Yuna bat le record du 100m benjamine de l'ACK avec un temps de 13 ''64 . Cette équipe, solidaire, a réalisé un bon relais 4x60m

mais aussi de bonnes performances individuelles qui ont permis de terminer championne départementale.

Les équipes minimales filles et garçons, suite à des absences d'athlètes, n'ont pu être classées . Cependant les athlètes présentes ont participé activement à ce challenge et ont réalisées de belles performances : OBADINA Shanawndra, HERVO Aenor, VETEAU Luan,

LAINÉ Clement, CHAUVET Simon, LE BRIS Vincent

Prochaine étape pour Yuna, Camille, Suzanne et Simon le week-end prochain aux inter-comités des départements 17, 22, 37,49 à AVOINE (près de CHINON). Ils représenteront l'ACK pour l'équipe des Côtes d'Armor et participeront à un stage d'athlétisme à LA FLECHE (72).



Atelier Marie Curie

L'Atelier Marie Curie poursuit ses activités habituelles le mardi après-midi à l'ancienne école maternelle.

Le produit de la vente de nos réalisations (différentes expos, expo-vente de la boulangerie « Le pétrin du port », commandes diverses...) auquel s'ajoute le don de 400 euros de l'association « la bourse aux vêtements » nous a permis d'envoyer une contribution au Pr. Olivier Delattre à l'Institut Curie ; elle s'élève

cette année à 2500 euros. Nous continuons nos ouvrages habituels (tricot divers, broderie. Parmi nos nouveaux ouvrages vous pouvez trouver des vêtements de poupée (poupées Barbie, petits baigneurs). Notre prochaine expo-vente sera le vide-grenier de La Clarté en juillet.



Amicale des retraités

LA CROISIÈRE S'AMUSE

Ces six premiers mois de l'année 2014 ont été riches en activités : Concours de belote, 1^{er} thé dansant réussi (le dimanche 23 février, goûter des grands-mères...)

Comme chaque année, les « cafés » (1€/jeudi et par personne) ont permis d'offrir et de fêter les anniversaires de nos anciens, remerciant ainsi de leur fidélité et participation financière nos adhérents du jeudi. A ce titre, nous essayons d'offrir chaque mois un goûter amélioré, gratuit et à thèmes (pâques, le printemps...).

Du 8 au 14 juin, grâce au « Pont Aven », navire fleuron de la Brittany Ferries, à l'issue d'une agréable croisière, 23 adhérents de notre amicale sont arrivés en Espagne pour découvrir les Asturies, La Galice, une partie de la Castille et Saint Jacques de Compostelle, chez nos « cousins celtes ». Toute cette semaine s'est déroulée au mieux, avec une très bonne équipe, accompagnée d'un guide qui a su faire partager ses connaissances économiques, historiques... Très beau temps, gastronomie et hébergements à la hauteur de nos espérances : Nous sommes tous ravis de ce voyage magnifique où paysages et monuments nous ont com-

blés. Une Espagne méconnue. Merci aux participants pour leur bonne humeur et aux moments joyeux partagés.

Retrouvez nous en page centrale couleur du journal

Jeudi 19 juin : Traditionnel cochon grillé des boulistes.

PROGRAMME DE L'ÉTÉ :

Jeudi 24 juillet : Goûter

Vendredi 25 juillet : LOTO 20h salle Yves Guégan ; ouverture des portes : 16h30.

Jeudi 21 août : Goûter.

Mardi 2 septembre après midi : Sortie « Le Trieux à toute vapeur » ;

Samedi 6 septembre : Participation au forum des associations ; pour ceux qui souhaiteraient faire partie de notre amicale : inscription en milieu d'année : 6 € ;

Dimanche 12 octobre à 15 heures : Thé dansant salle Yves Guégan ;

Dimanche 16 novembre : repas de l'amicale.

Nous vous souhaitons un bon été à Saint Quay ou ailleurs et vous attendons pour la reprise de nos activités le jeudi 4 septembre.

Le Bureau.



ECOLE ELEMENTAIRE ST-QUAY PERROS

Les élèves des classes CE2/CM1 et CM2 de l'école élémentaire de Saint Quay Perros sont partis en voyage scolaire à St Malo et Jersey les 23 et 24 juin 2014.

Le 1er jour a été consacré à la découverte de St Malo et de son histoire par le biais d'une «chasse au trésor» sur les remparts.

Le lendemain, tout le groupe s'est embarqué pour Jersey : visite de St Hélier, du zoo «Durrell, wildlife Park à Trinity» et enfin, immersion dans le centre ville et la culture anglaise. Le séjour, très ensoleillé a enchanté «petits et grands»....

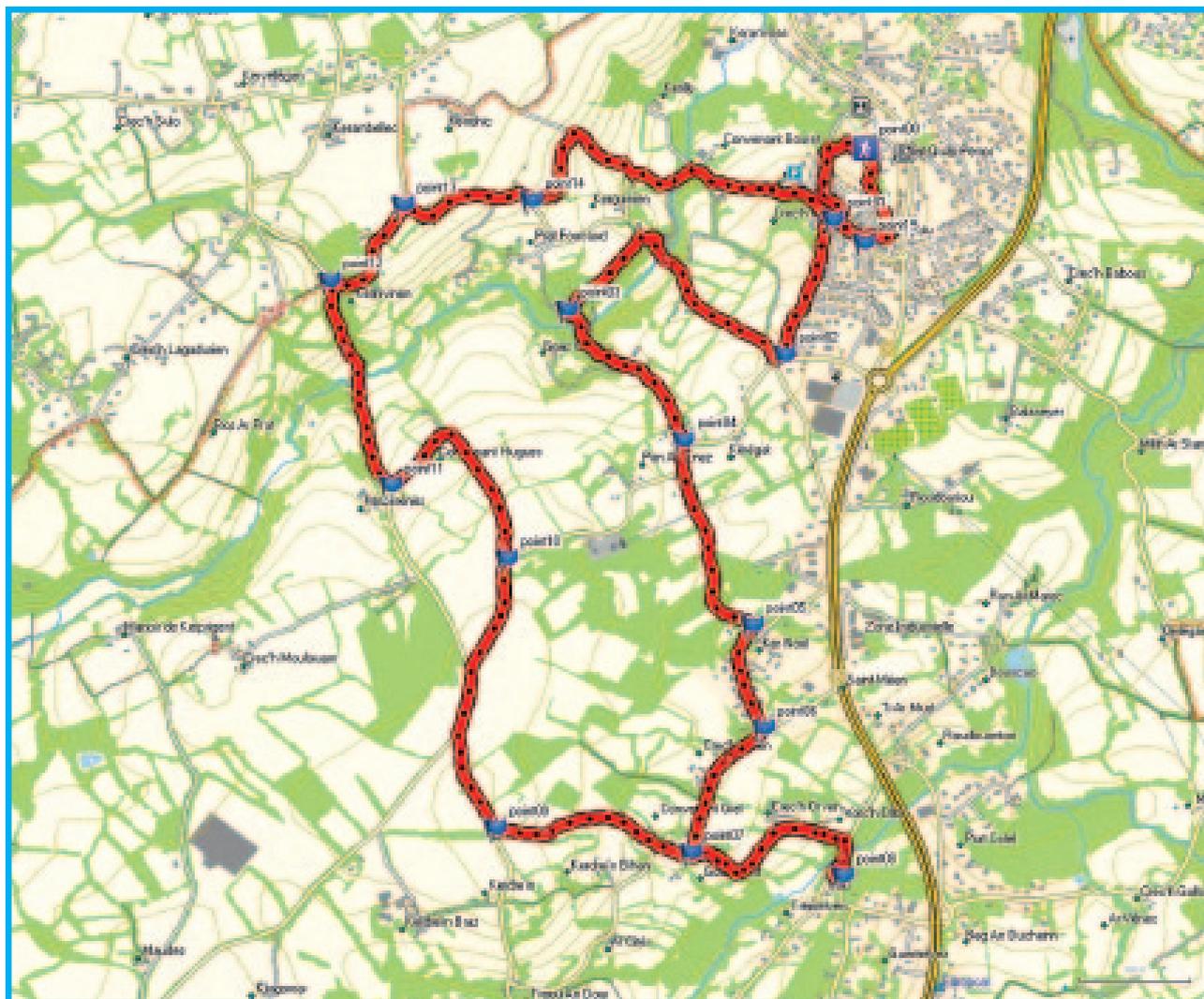


La Ken'adot

Dimanche 21 septembre 2014

Organisée pour la première fois en 2012, rééditée en 2013, cette marche au profit de FRANCE-ADOT a chaque fois rassemblé dans une ambiance des plus chaleureuse 320 à 330 marcheurs.

Deux parcours seront une nouvelle fois proposés et offriront aux promeneurs un nouveau regard sur la campagne kénanaise et sur son patrimoine.



Départ à 14h30 et arrivée se feront aux abords de la salle Y. GUEGAN où se tiendront diverses animations : Pour les fans et supporters d' « En Avant Guingamp » la tombola mettra en jeu un ballon dédié par les joueurs (14 signatures et numéros) !

Les organisateurs lancent un appel à la générosité des sponsors et à leur soutien pour cette manifestation kénanaise de solidarité.

Retenez dans vos calendriers le dimanche 21 septembre et venez

nombreux goûter au plaisir de marcher de concert.

- Les bénéfices de cette journée seront intégralement versés à FRANCE ADOT (Fédération des associations pour le don d'organes et de tissus humains).

Afin que cette 3^e édition puisse se dérouler dans de bonnes conditions de sécurité, un appel est lancé aux bénévoles anciens et nouveaux : Faites-vous connaître en appelant l'un des numéros ci-dessous.

Contact :
06 80 00 02 68 / 02 96 49 06 63

Tous les bénévoles sont invités à venir découvrir les parcours le mercredi 10 septembre à 20H. Rendez-vous devant la salle Y.GUEGAN (La répartition des bénévoles sur les postes à pourvoir sera faite au retour de la balade).

Visitez le site de la KEN'ADOT :
kenadot.pagesperso-orange.fr
Page Facebook.

Le Trophy

Un jeune kénanais au cœur d'un raid humanitaire en Afrique

Après un périple de 15 jours pour rejoindre le Maroc à l'aide de leur valeureuse 4L, Victor JACOB et son copilote Clément GENET, sont revenus avec plein d'images dans la tête. Comme les 1400 autres équipages d'étudiants qui composent le 4L Trophy, ils ont apporté des affaires scolaires et sportives dans le sud-est du Maroc. Ce matériel permettra d'améliorer les conditions scolaires des enfants dans les régions pauvres du Maroc. La 17ème édition de ce raid humanitaire a permis de rassembler encore plus de 60 tonnes de matériels scolaires, sportif et médical.

VICTOR remercie ses sponsors, ses amis et sa famille pour l'avoir aidé et soutenu dans ce projet à la fois humanitaire, sportif et solidaire.



Vivre à Saint-Quay

Ce journal a été construit sous la direction de la Commission « Communication, Journal Communal »

Responsable de la publication : Yves DAVOULT - Responsable adjoint : Josiane REGUER

Rédaction, documentation, composition, publicité, diffusion : Mairie de Saint Quay-Perros

Crédits photos : Christophe CAILLOU, Jean-Jacques BERTHOU, Christian PIGNY, Mairie de Saint Quay-Perros